

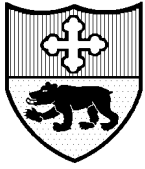


Commune d'Ursy

N° 8 / mai 2015

URSY INFO





Commune d'Ursy

CONVOCATION

Les citoyennes et les citoyens de la commune d'Ursy
sont convoqués en assemblée communale

Lundi 1^{er} juin 2015 à 20h00
salle communale – Ursy

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 décembre 2014
(ne sera pas lu, il figure dans le journal d'information)
2. Comptes 2014
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la Commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Planification financière : présentation
4. Projet « Ecole-Administration » : information sur l'état de la situation et projection des coûts
5. Investissements :
 - 5.1 Achat d'une parcelle de terrain en zone d'intérêt général
 - 5.2 Crédit pour la suite du développement du projet de la nouvelle école
 - 5.3 Réfection de la route « Bois-du-Mont » à Ursy
 - 5.4 Aménagement d'une chapelle mortuaire
6. Divers

Le Conseil communal

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site www.ursy.ch ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet.



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 15 décembre 2014

Salle paroissiale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout-ménage, l'affichage au pilier public et convocation dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Jean-Claude Vaucher, Richard Chambettaz, Lise Frey, Pascale Mottet et Muriel Savary-Collard

Présents : 189 citoyennes et citoyens (9.89 % de 1910 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée de la Commune d'Ursy du 30 juin 2014
2. Présentation du budget de fonctionnement 2015
3. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base
4. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base
5. Modification du taux de la contribution immobilière de 1,25% à 1,75%
6. Budgets 2015
 - 6.1 Budget de fonctionnement
 - 6.2 Budget des investissements
 - 6.2.1 Réfection de la « Route de Blessens », Vauderens
 - 6.2.2 Bouclage réseau d'eau potable « Route de Moudon-En Vily », Ursy
 - 6.2.3 Réfection toit de la salle communale
 - 6.2.4 Chemin piétonnier à Esmonds
 - 6.2.5 Achat d'un terrain en zone d'intérêt général
 - 6.3 Rapport de la commission financière
 - 6.4 Approbation
7. Règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées : Application des règlements de l'ancienne commune d'Ursy en attendant l'approbation des nouveaux règlements - approbation
8. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)
9. Election d'un membre à la commission d'urbanisme
10. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il adresse une très cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 5 scrutateurs.

Il informe, que comme lors des dernières assemblées et afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, ceci en conformité de l'article 3 du règlement d'exécution de la LCo. Cet enregistrement sera effacé, au plus tard après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée.

En ce qui concerne les votes, Monsieur le Syndic rappelle que, selon l'article 18 de la Loi sur les communes, l'assemblée vote à main levée. Toutefois le vote a lieu à bulletin secret lorsque la demande qui en est faite, est admise par le cinquième des personnes présentes.

En ce qui concerne les élections, elles ont lieu au bulletin secret lorsqu'il y a plus de candidats que de place à repourvoir.

Si des votes ou des élections ont lieu sous la forme du bulletin secret, Mme Marie-Claude Conus, secrétaire-adjointe, fonctionnera comme secrétaire des scrutateurs lors des dépouillements.

Quelques citoyens se sont excusés. M. le Syndic les remercie ; les noms ne sont pas cités. Des salutations particulières sont adressées aux journalistes de « La Liberté », Mme Berset et de « La Gruyère », Mme Murith.

Cette assemblée se tient exceptionnellement dans la salle de paroisse. La raison étant que notre salle communale est occupée jusqu'au 22 décembre par l'exposition du concours d'architecture pour le nouveau bâtiment scolaire. Monsieur le Syndic remercie le conseil de paroisse d'Ursy et tout particulièrement son président, M. Bérard, pour la mise à disposition de leur salle.

L'entreprise Mifroma SA à Ursy fête cette année ses 50 ans. Pour marquer l'événement, la Direction de l'entreprise a le plaisir de nous inviter, après l'assemblée, à déguster une ou plusieurs raclettes. M. Gilles Oberison, Directeur de Mifroma et M. le Syndic auront l'occasion de revenir en fin d'assemblée sur cet anniversaire et ces 50 ans de présence à Ursy.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale d'Ursy 30 juin 2014

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2014 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 30 juin 2014 est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la Secrétaire-adjointe, Mme Marie-Claude Conus, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Présentation du budget de fonctionnement 2015

Comme annoncé lors des dernières assemblées communales, une hausse de la fiscalité doit être envisagée. Après une analyse approfondie en collaboration avec la commission financière, le Conseil communal propose une modification des taux d'impôt tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales ainsi qu'une hausse du taux de la contribution immobilière. Afin que l'assemblée puisse se déterminer en toute connaissance de cause sur ces modifications, M. le Syndic propose de procéder de la manière suivante :

- Présentations du budget de fonctionnement 2015 qui tient compte de ces modifications
- Explications concernant l'évolution des comptes communaux de ces dernières années et justification de ces propositions
- Discussion
- Décisions sur les points 3, 4, 5 et 6 de l'ordre du jour.

M. le Syndic présente le budget 2015 :

Administration : pas de changement par rapport à 2014, chapitre stable

Seul le poste de l'informatique augmente un peu avec la mise à jour du site internet communal

Ordre public : la participation communale pour le service des curatelles baisse de Fr. 16'000.00. Il y a moins de charges aussi pour la police du feu ; la baisse de la participation communale est de Fr. 17'000.00.

Participation au stand de tir de Porsel : la mise en conformité des cibles fait augmenter ce poste de Fr. 7'000.00.

Enseignement et formation : les charges liées augmentent. Les dépenses communales sont stables. Les comptes de la commission scolaire sont intégrés au budget de fonctionnement communal. L'AES (accueil extrascolaire) est équilibré.

Sports et loisirs : En 2014, la commune a accueilli la semaine verte des apprenti(e)s de Mifroma-Elsa. Le matériel pour l'entretien des sites a été fourni d'où la baisse de charges de Fr. 9'000.00 pour 2015.

Santé : l'augmentation des soins à domicile est la raison principale de l'augmentation générale du chapitre de Fr. 37'000.00

Affaires sociales : l'IAPEG est intégrée à l'ABMG (Association à buts multiples de la Glâne), raison pour laquelle il n'y a plus rien dans ce poste.

Assistance : ce poste baisse légèrement. Cependant, le nombre supérieur de dossiers à traiter fait que les charges administratives augmentent pour Fr. 40'000.00.

Routes : chapitre stable par rapport à 2014.

Protection et aménagement de l'environnement :

Le poste Approvisionnement en eau est couvert à 96,68%

Le poste Protection des eaux est couvert à 100%. Les frais d'exploitation des stations d'épuration ont augmenté. Le chapitre est équilibré en raison du prélèvement à la réserve pour Fr. 61'443.45.

Gestion des déchets :

Le poste est couvert à 85,02%.

Cimetière : Fr. 12'000 de charges en moins (aménagement tombes cinéraires réalisé en grande partie).

Forêts : les charges ont baissé de Fr. 30'000.00 avec l'entrée dans la nouvelle corporation forestière.

Finances et Impôts : ce chapitre est proposé avec les modifications qui seront soumises à l'assemblée. La prérogative apporte une augmentation des rentrées de Fr. 100'000.00.

Avec l'augmentation de la fiscalité, le budget est bénéficiaire. Le budget présente ainsi un excédent de produits de Fr. 36'619.80.

Situation sans augmentation des impôts et de la contribution immobilière :

| | | |
|--------------------|-----|--------------|
| Total des charges | Fr. | 8'736'453.40 |
| Total des produits | Fr. | 8'210'273.20 |

| | | |
|-----------------------------------|-----|------------|
| Déficit budgétaire | Fr. | 526'180.20 |
| Déficit maximum selon la Loi (5%) | Fr. | 436'822.67 |

Selon l'article 87 al. 3 de la Loi sur les Communes, le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5%, la commune doit hausser les taux de ses impôts.

M. le Syndic présente un tableau de l'évolution des comptes de 2012 à 2015 (budget). Le résultat se péjore de Fr. 541'000.00. Cette situation est notamment à une baisse des rentrées fiscales des personnes morales.

Discussion :

- M. Kaempfer : selon le budget présenté, l'impôt sur les personnes morales va diminuer de moitié et donc la commune doit augmenter les impôts. Cela demande quelques explications.
- M. le Syndic : les entreprises ont une planification sur 5 ans et elles savent ce qu'elles vont payer d'impôts durant cette période. Le Conseil communal n'a pas établi un budget avec des chiffres au hasard.
- M. Nicolas Juge : Toutes ces dernières années, la Commune d'Ursy a pu compter sur les revenus des personnes morales. En référence à cette baisse, M. Juge demande si une entreprise a quitté la commune.
- M. le Syndic : non, aucune entreprise n'a quitté la commune. L'entreprise principale paie moins d'impôts.
- M. Nicolas Juge : a pris connaissance dans le journal d'information communal de l'augmentation de Fr. 175'000.00 du chapitre enseignement et formation. Il ne retrouve pas ce chiffre dans le budget présenté.
- M. le Syndic confirme que le montant de Fr. 175'000.00 ne concerne que l'augmentation des charges liées. L'augmentation du chapitre dans son entier est de Fr. 212'817.95.
- M. Francis Gavillet Vuarmarens : comment explique-t-on l'augmentation des charges administratives ?
- M. le Syndic : principalement en raison de cas d'assurance en 2013. Mais en réalité, cela s'était équilibré.
- M. Denis Neuhaus : de combien a augmenté le produit de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques depuis 2012 ?
- M. le Syndic : environ Fr. 200'000.00.

3. Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base

M. le Syndic présente la modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base.

Il évoque les questions qui se posent lors d'une proposition d'augmentation d'impôts :

Des économies sont-elles encore possibles ?

Toutes les dépenses inscrites au budget doivent être justifiées et soigneusement analysées par le Conseiller communal responsable du dicastère.

En l'état actuel, il n'est plus possible d'économiser sans couper dans des prestations « communales » telles que, par exemple :

- verrée après l'assemblée communale
- diminution des salaires du personnel communal
- diminution de la rémunération des conseillers et des membres des commissions
- suppression de la réception nouveaux habitants
- diminution des dépenses pour le matériel des pompiers
- suppression de la subvention pour le camp de ski et la promenade scolaire
- diminution de l'entretien des routes et des bâtiments
- coupe dans le soutien aux sociétés culturelles et sportives

En tout et pour tout, cela représenterait une économie globale de: Fr. 50'000.00.

La Commune a une influence sur les charges intercommunales du district par la présence de délégués dans les comités de direction. Mais elle n'a aucune influence sur les charges liées cantonales qui sont dictées par les lois et les députés qui ne connaissent pas toujours les conséquences financières négatives sur les comptes communaux.

Marge d'auto-financement :

Sans une augmentation des impôts, la marge d'auto-financement est nulle. Sommes-nous d'accord de ne plus faire d'investissements ?

Comment évolueront les recettes ?

Le constat est qu'actuellement l'économie ne va pas si mal mais que nous sommes dans le creux de la vague. La Commune a une augmentation de sa population donc aussi une augmentation du nombre de contribuables.

Comment évolueront les charges ?

Pour les charges communales, l'augmentation sera minimale et liée à la démographie de la commune. La construction d'une nouvelle école va peser dans les comptes dès 2018-2019.

Pour les charges au niveau du district, les charges structurelles sont bien maîtrisées. Il faudra assumer les investissements importants en cours de réalisation (transhomes) ou planifiés (école secondaire : rénovation et agrandissement).

Pour les charges liées cantonales, la commune n'a aucune influence et cela dépend également des nouvelles lois votées. Des reports de charges sur les communes ne sont pas impossibles.

Planification financière 2015-2019 ?

Cette planification est en cours d'élaboration.

Elle sera établie définitivement et présentée avant le vote pour la nouvelle école dans le courant du 1^{er} semestre 2015. La grande inconnue se situe toujours au niveau des recettes fiscales. Actuellement, le premier jet de planification n'est pas très bon.

Evolution du taux d'impôt ?

Cette évolution est difficile à pronostiquer. Toutefois, si l'augmentation proposée est acceptée, la situation devrait rester ainsi jusqu'en 2018.

Ensuite, il est quasi certain que la fiscalité devra à nouveau être augmentée en raison des charges intercommunales au niveau du district.

Situation actuelle dans les autres communes du district :

| | |
|--|--------|
| -taux moyen de l'impôt | 82.70% |
| -taux moyen de la contribution immobilière | 1.90‰ |

Le Conseil communal est conscient de l'effort important demandé aux contribuables. Cependant, la situation de notre commune n'est pas si mauvaise. Il y aura certes encore des investissements à réaliser (nouvelle école) mais comme mentionné dans le journal d'information, fiscalement, nous nous situons, malgré cette hausse proposée, dans la fourchette inférieure du district (positif).

M. le Syndic présente un exemple de répercussion des baisses fiscales :

Répercussion des baisses fiscales cantonales et communales entre 2001 et 2014 – Impôts sur le revenu

Exemple d'une famille mariée avec enfants gardés dans une crèche

| Désignation | Impôt cantonal | Impôt communal |
|----------------------|----------------|-----------------|
| Impôts payés en 2000 | 5'000.00 | 5'000.00 |
| Impôts payés en 2014 | 4'314.00 | 3'151.00 |
| Diminution | 686.00 | 1'849.00 |

Monsieur le Syndic donne encore 2 éléments :

1^{er} élément :

L'évolution fiscale : Ursy : - 25% (depuis 2004)
Vuarmarens : - 20% (depuis 2008 et 2012)

Contribution immobilière :

Ursy : - 0.50‰
Vuarmarens : - 0.75‰

2^{ème} élément :

Depuis 2001, le Conseil communal a proposé à l'assemblée 4 baisses fiscales (y c. lors de la fusion pour les contribuables de l'ancienne commune de Vuarmarens). A chaque fois, nous aurions pu trouver des arguments pour ne pas ou moins baisser les impôts. Ce n'était pas la stratégie. Au contraire, le Conseil communal s'est toujours dit que s'il était possible de faire bénéficier les habitants de la bonne situation financière il le ferait. Mais avant chaque décision de baisser soit les impôts, soit la contribution immobilière, M. le Syndic a rendu attentif l'assemblée qu'il faudra aussi être conséquent lorsque la situation inverse se produirait. C'est malheureusement le cas aujourd'hui. Le Conseil communal fait tout son possible afin que la fiscalité soit supportable et continuera à le faire à l'avenir.

Rapport de la Commission financière

Madame Bernadette Hug donne lecture du rapport de la commission financière.

Dans sa séance du 4 novembre 2014, la commission financière a examiné la requête du Conseil communal concernant

- l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et l'augmentation du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morale de 70 à 77 ct par franc payé à l'Etat

- l'augmentation du coefficient de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰

Selon le budget 2015, si les différents taux d'imposition sont maintenus au même niveau, l'excédent de charges serait de Fr. 526'180.20 soit 5.95%. Ce résultat est dû à différents facteurs dont les 3 principaux sont :

- la diminution des recettes fiscales de la commune en raison des allègements fiscaux votés par le canton ;
- la diminution des recettes fiscales des personnes morales ;
- l'augmentation des charges financières provoquées par les investissements relativement importants de ces dernières années tels que liaison piétonne Ursy-Vuarmarens, concept eau potable, etc.

Selon la loi sur les communes fribourgeoises, la commune doit augmenter le taux de ses impôts lorsque les charges dépassent les produits de 5% et le budget doit être équilibré. La commission financière a étudié le budget 2015 et elle a constaté que les recettes ont été estimées avec réalisme et prudence et que toutes les charges inscrites sont nécessaires au bon fonctionnement de notre commune. De plus, les projections pour les années futures nous indiquent qu'il ne faut pas compter sur une diminution des charges. Plusieurs investissements conséquents et

nécessaires seront réalisés tels que la rénovation des homes, la rénovation et l'agrandissement du cycle d'orientation et la construction de l'école d'Ursy.

La commune d'Ursy doit présenter un budget équilibré. Au vu des différents points énoncés précédemment, une augmentation du taux de la fiscalité est nécessaire afin d'obtenir l'équilibre budgétaire.

En conclusion, la commission financière donne un préavis favorable à l'augmentation du taux des impôts et de la contribution immobilière selon la proposition du conseil communal.

Discussion :

- M. Nicolas Juge : A combien correspond l'augmentation d'un point de base d'impôt ?
- M. le Syndic : un point d'augmentation correspond à environ Fr. 55'000.00.
- M. Laurent Morend : le canton a décidé d'augmenter les valeurs immobilières de 10%. Cette augmentation est-elle prise en considération ?
- M. le Syndic : Oui, cette augmentation est prise en compte.
- M. Francis Gavillet, Vuarmarens : si on augmente les impôts de 10% cela n'a pas la même signification dans les différentes situations sociales. Avant la décision, M. Gavillet voudrait que l'on tienne compte de cela.
- M. le Syndic : il est pris note de la remarque. Effectivement chaque situation est différente. Il n'est pas possible de trouver une solution à chaque cas particulier.
- Mme Teresa Augusto : Est-ce que l'on ne pourrait pas augmenter les impôts 2015 de 5% et pas de 10% ?
- M. le Syndic : il y a effectivement plusieurs stratégies. Il est possible de proposer une augmentation de 5% mais certainement qu'une augmentation sera nécessaire l'année suivante. Il faut également tenir compte de la situation spéciale de la commune de Siviriez qui profite à toutes les communes du district. Si malheureusement cette situation prend fin, cela signifie une augmentation immédiate des charges de district pour Ursy de plus de Fr. 1'00'000.00.
- Mme Aurore Gutschmidt : est-il possible pour soulager les familles qui ont des difficultés financières de proposer le paiement des impôts en 12 tranches au lieu de 9 actuellement ?
- M. le Syndic : le système d'encaissement communal est identique à celui du canton. Toutefois, le Conseil communal est toujours disposé à discuter pour trouver des arrangements.
- M. Francis Gavillet Vuarmarens, fait 2 remarques :
- il ne croit pas à une augmentation importante des charges au niveau du district pour 2019
- la pération financière nous a apporté Fr. 100'000.- de plus l'année dernière. Si on augmente les impôts ne risque-t-on pas de perdre cette somme ?
- M. le Syndic n'est pas d'accord avec l'analyse de M. Francis Gavillet car la proposition du Conseil communal se base sur des éléments connus. L'augmentation des charges sera bien effective. Concernant la pération financière, le taux d'impôt communal ne l'influence pas sinon les communes auraient déjà toutes agi. Le Professeur Dafflon, qui a établi ce système de pération, confirmait, lors de l'assemblée des communes glânoises en juin 2014, que si une commune perd une rentrée fiscale de Fr. 500'000.00, elle ne retrouverait jamais ce montant avec la pération.
- M. Dominique Gremaud : est-ce que le canton prévoit de baisser les impôts ?
- M. le Syndic : en l'état actuel non mais la situation est différente pour le canton, qui possède une fortune de Fr. 700 millions. Les communes sont contre le fait que le canton entraîne les communes lorsque le Grand Conseil accepte de modifier le taux d'impôt cantonal.
- M. Simon Bischof informe que les impôts cantonaux vont à terme augmenter en raison des différentes charges.

La discussion n'est plus demandée.

Mode de vote : le Conseil communal propose de voter cet objet à main levée.

M. Christophe Richoz demande le vote à bulletin secret.

Selon la Loi sur les Communes, 20% des personnes présentes au minimum doivent le demander soit pour la présente assemblée : 38. Le nombre de personnes demandant le bulletin secret est de 20. Par conséquent, le vote se fera à main levée.

VOTE : Oui 169 Non 18 Abstentions 2

La modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base est approuvée à la majorité des voix exprimées.

4. Modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base

La Commission financière ayant déjà exprimé son préavis précédemment, M. le Syndic ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : Oui 181 Non 5 Abstentions 3

La modification du coefficient de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales de 70% à 77% de l'impôt cantonal de base est acceptée à la majorité des voix exprimées.

5. Modification du taux de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰

La Commission financière ayant déjà exprimé son préavis précédemment, M. le Syndic ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : Oui 159 Non 27 Abstentions 3

La modification du taux de la contribution immobilière de 1,25‰ à 1,75‰ est acceptée à la majorité des voix exprimées.

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

6. Budgets 2015

6.1 Budget de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente la récapitulation de tous les chapitres du budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement

| Chapitre | Charges CHF | Produits CHF |
|---|---------------------|---------------------|
| 0. Administration | 711'620.00 | 119'120.00 |
| 1. Ordre public | 353'987.75 | 294'512.15 |
| 2. Enseignement et formation | 3'092'304.40 | 211'400.00 |
| 3. Culte, culture et loisirs | 364'203.30 | 90'800.00 |
| 4. Santé | 932'427.55 | 39'000.00 |
| 5. Affaires sociales | 1'145'301.85 | 0.00 |
| 6. Transports et communications | 360'081.00 | 58'660.00 |
| 7. Protection et aménag. de l'environnement | 1'108'450.65 | 992'620.95 |
| 8. Economie | 15'521.90 | 0.00 |
| 9. Finances et impôts | 652'555.00 | 6'966'960.10 |
| Totaux fonctionnement | 8'736'453.40 | 8'773'073.20 |
| Excédent de produits | 36'619.80 | |

Le budget 2015 boucle avec un excédent de produits de Fr. 36'619.80.

La discussion n'est pas demandée.

6.2 Investissements 2015

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2015. Ils se montent à Fr. 700'000.00.

| Désignation | Charges | Produits |
|--|------------|----------|
| Réfection de la « Route de Blessens » Vauderens | 180'000.00 | |
| Bouclage réseau d'eau potable « Route de Moudon-En vily » Ursy | 40'000.00 | |
| Réfection toit de la salle communale | 40'000.00 | |
| Chemin piétonnier à Esmonds | 40'000.00 | |
| Achat d'un terrain en zone d'intérêt général | 400'000.00 | |

6.2.1 Réfection de la « Route de Blessens » Vauderens

M. Jean-François Calame, Vice-syndic, présente cet investissement.

Suite à des problèmes de dégâts d'eau et à des soucis de sécurité des piétons, le Conseil communal propose la réfection complète du tronçon de la route communale situé entre le carrefour « Route d'Ursy - Route de Blessens » et l'école de Vauderens.

Pour cette étude, le Conseil communal s'est adjoint le concours du BPA (Bureau de prévention des accidents).

Dans le but de sécuriser le carrefour « Route d'Ursy-Route de Blessens » un passage pour les piétons a déjà été aménagé.

Il faut encore réaliser divers aménagement tels que rétrécissement latéral, une zone d'attente protégée pour les piétons et un élargissement du trottoir existant.

Coût

Fr. 180'000.00

Financement : par autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissement 7% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo

Fr. 12'600.00

Intérêts 4,5%

Fr. 8'100.00

Fr. 20'700.00

Total

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière, donne lecture du rapport. Le financement de cette position fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Elat si nécessaire. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable. Elle propose à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Roger Monney : lors de la descente à vélo, on était caché par le mur, y aura-t-il un gendarme couché ?
- M. Jean-François Calame : le rétrécissement latéral va obliger les véhicules montants à ralentir. Il n'est pas nécessaire de poser un gendarme couché. Comme déjà mentionné, cet aménagement a été étudié avec le BPA

VOTE : OUI 185 NON 0 Abstentions 4

La réfection de la « Route de Blessens » à Vauderens ainsi que son financement sont acceptés à l'unanimité des voix exprimées.

6.2.2. Bouclage du réseau d'eau potable « Route de Moudon-En Vily », Ursy

M. Jean-Bernard Monney présente cet investissement.

Afin d'utiliser les ressources en eau potable d'une manière toujours plus optimale, ce bouclage est mentionné dans le schéma hydraulique directeur du réseau d'eau potable du village d'Ursy. Cet investissement permettra de relier deux branches principales et améliorera les possibilités d'alimentation des habitations du secteur et optimisera la défense incendie. Il est également

judicieux de procéder à ces travaux avant qu'une partie du tracé ne se trouve dans un tissu bâti. D'autre part, en cas de travaux sur le réseau d'eau, grâce à ce bouclage il ne sera plus nécessaire de fermer de grands secteurs.

| | |
|--|----------------------|
| Coût | Fr. 40'000.00 |
| Financement : par une autorisation d'emprunt | |
| Charge annuelle : | |
| Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo | Fr. 1'600.00 |
| Intérêts 4,5% | Fr. 1'800.00 |
| Total | Fr. 3'400.00 |

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le bouclage du réseau d'eau potable « Route de Moudon-EnVily » à Ursy. Le financement de cet investissement fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. Sur la base des données soumises, la commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter cette proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Nicolas Juge : selon la demande d'investissement le taux d'intérêt indiqué est de 4,5%. A quel taux la commune emprunte-t-elle ?
- M. le Syndic : les taux d'emprunt se situent entre 0.6% et 2%. Le taux d'intérêt mentionné dans la demande d'investissement est indicatif.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour la le bouclage du réseau d'eau potable « Route de Moudon-En Vily » et son financement sont acceptés à l'unanimité des voix.

6.2.3 Réfection toit de la salle communale

M. Louis Périsset présente l'investissement. La construction de la salle communale date de 2000. Le toit a été recouvert par du zinc. Ce genre de couverture était assez novateur à l'époque. Des problèmes sont apparus après huit ans et une grande partie des toits réalisés avec ce matériau ont connu les mêmes problèmes. Un souci d'humidité a provoqué de l'oxydation et des perforations.

Afin d'éviter des problèmes à la structure porteuse, il est nécessaire de réaliser la réfection du toit rapidement.

La nouvelle couverture est prévue en thermolaqué de 40 mm d'épaisseur de même couleur que le toit actuel.

| | |
|--|----------------------|
| Coût | Fr. 40'000.00 |
| Financement : par une autorisation d'emprunt | |
| Charge annuelle : | |
| Amortissements 3% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo | Fr. 1'200.00 |
| Intérêts 4,5% | Fr. 1'800.00 |
| Total | Fr. 3'000.00 |

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection du toit de la salle communale. Le financement de cette proposition fera l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire. La commission financière assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Jean-Paul Robert : le montant devisé à Fr. 40'000.- est-il suffisant ?

- M. Louis Périsset : selon les devis reçus, oui.

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens, trouve que si cela avait été construit dans les règles, le toit aurait dû tenir plus longtemps

- M. le Syndic confirme qu'il n'est pas normal de refaire un toit après 10 ans. Un constat des dégâts avait déjà eu lieu en 2008. L'entreprise est venue faire des travaux de réparation sous garantie. Malheureusement, un nouveau constat a été fait après la fin de la garantie. L'entreprise concernée est l'entreprise Ferblanterie 2000. La Commune a fait tout son possible pour faire fonctionner les assurances et la garantie mais sans succès.

- M. Marcel Jean Bischof : est-ce que la commune a réfléchi à l'utilisation d'un autre matériau ?

- M. Louis Périsset : le produit choisit répond aux exigences des professionnels.

- M. Bernard Kuhn : pourquoi à nouveau poser un panneau isolé s'il manquait un circuit d'air ?

- M. le Syndic : deux entreprises ont été appelées à déposer une offre. Elles proposent le même système.

- M. Nicolas Juge constate que la demande d'investissement indique un amortissement de 3% par année. Il demande si l'assemblée vote sur ces 3% ?

- M. le Syndic : 3% indique l'amortissement comptable et non financier. La commune ne va pas faire d'emprunt pour cet investissement.

- M. Laurent Morend : suggère de bien étudier le dossier de la réfection de ce toit afin de ne pas s'exposer à nouveau à ce problème.

- M. le Syndic confirme que ce sera le cas.

- M. Dominique Conus : propose que la commune mandate une personne neutre pour une expertise

- M. le Syndic : la proposition de M. Conus est retenue.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour la réfection du toit de la salle communale et son financement sont acceptés à l'unanimité.

6.2.4 Chemin piétonnier à Esmonts – demande de crédit supplémentaire

Monsieur Jean-François Calame présente l'investissement.

La construction de ce cheminement piétonnier, se situant entre le village d'Esmonts et la route cantonale, faisait partie d'un ensemble d'investissements voté par l'ancienne commune de Vuarmarens. Le solde à disposition pour ces travaux est de CHF 85'000.00 (investissement reporté).

Après une nouvelle analyse, le coût devisé pour le tronçon total est de CHF 125'000.00. La demande porte, par conséquent, sur un crédit complémentaire de CHF 40'000.00.

| | |
|--|----------------------|
| Coût | Fr. 40'000.00 |
| Financement : par autorisation d'emprunt | |
| Charge annuelle : | |
| Amortissements 4% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCo | Fr. 1'600.00 |
| Intérêts 4,5% | Fr. 1'800.00 |
| Total | Fr. 3'400.00 |

Rapport de la commission financière

Madame Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour le crédit supplémentaire pour la réalisation du chemin piétonnier à Esmonts. Le financement de cette position se fera par crédit disponible La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Fabrice Conus : l'emprise sur la route cantonale est-elle aussi prévue ?

- M. Jean-François Calame : non, ce n'est pas prévu, mais la commune va voir ce qui est réalisable.

- M. Gérard Conus-Vial : ce chemin sera réalisé en goudron ou en gravier ?

- M. Jean-François Calame : en goudron pour une meilleure durabilité.

VOTE : OUI 188 NON 1 Abstention 0

L'investissement pour le chemin piétonnier à Esmons et son financement sont acceptés à la majorité des voix.

6.2.5 Achat d'un terrain en zone d'intérêt général

Récusation : M. Gérard Conus-Barbey se refuse, ce point concerne sa sœur, Mme Claudine Gachet et ses deux neveux David et Nicolas Gachet.

M. Philippe Conus présente l'investissement.

Il s'agit d'une parcelle en zone d'intérêt général en-dessous de la Scierie Périsset. Elle appartient à la famille de feu Bernard Gachet soit son épouse Claudine et ses deux fils David et Nicolas.

Pourquoi la Commune souhaite-t-elle acheter cette parcelle ?

L'idée première est d'y implanter à terme la déchetterie communale voire d'autres services communaux tout en aménageant l'accès par un chemin communal et en améliorant le tronçon de la route depuis la route communale. Le transit par le Chemin de la Croix ne sera pas autorisé.

Un acte d'achat a été passé avec la condition que l'assemblée communale se prononce sur cet objet avant le 31 décembre 2014. Le Conseil communal est d'avis que si la commune a la possibilité d'acheter une parcelle en zone d'intérêt général, il faut le faire. M. le Syndic rappelle qu'une commune ne peut pas acheter du terrain en zone agricole.

La parcelle en question a une surface de 12'839 m2 et le prix convenu est de CHF 30.- le m2. Cette parcelle n'est pas équipée.

Il n'est pas encore possible de dire quand sera réalisée la nouvelle déchetterie car d'autres éléments entrent en ligne de compte :

- la déchetterie actuelle donne encore satisfaction
- la situation financière de la commune
- la zone au plan directeur n'est pas prête de passer en zone à bâtir.

Le Conseil communal vous recommande de procéder à cet achat.

Coût

Fr. 400'000.00

Financement : par une autorisation d'emprunt

Charge annuelle :

Amortissements 0% selon l'art. 53 du règlement d'exécution de la LCO

Fr. 0.00

Fr. 18'000.00

Fr. 18'000.00

Total

Rapport de la commission financière

Mme Chantal Charrière donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'achat d'une parcelle en zone d'intérêt général.

Cet investissement devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'emprunt auprès de l'Etat si nécessaire.

La commission assure que la charge annuelle est supportable et demande à l'assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

Discussion :

- M. Christophe Richoz : est-ce que la route est assez large depuis la scierie vers le bas ?

- M. le Syndic pense que non, l'élargissement est prévu dans le concept.

- M. Jean-François Calame : l'élargissement de cette route est prévu dans l'investissement des routes AF.

VOTE : OUI 186 NON 2 Abstention 1

L'investissement pour l'achat d'un terrain en zone d'intérêt général et son financement sont acceptés à la majorité des voix exprimées.

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2015. Pour information, M. le Syndic présente le tableau suivant :

| Désignation | Charges CHF | Produits CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| Projet Ecole-Administration Concours et début de l'étude | 342'029.20 | |
| Réfection routes AF | 1'117'169.00 | |
| Subventions pour réfection routes AF | | 494'410.00 |
| Chemin piétonnier Esmons | 85'000.00 | |
| Prolongement réseau EU secteur En Vily & Route d'Oron, Ursy | 101'766.60 | |
| Participation commune de Rue | | 16'500.00 |
| Crédit d'étude quartier « Les Terraux » Ursy | 23'768.80 | |
| Equipement quartier « Derrière-la-Grange » Ursy | 1'170'526.35 | |
| Vente de terrain quartier « Chemin du Marais » Ursy | | 150'000.00 |
| Vente de parcelles quartier « Derrière la Grange » Ursy | | 3'703'139.30 |
| Participation de tiers quartier « Les Terraux » Ursy | | 5'000.00 |
| Total | 2'840'259.95 | 4'369'049.30 |

Budget 2015 : Récapitulation

Solde des investissements nets reportés

Fr. - 1'528'789.35

Fr. 700'000.00

Fr. - 828'789.35

Total

6.3 Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport final.

La commission financière s'est réunie le 15 novembre dernier afin d'examiner le budget 2015 établi par le Conseil communal et incluant les augmentations d'impôts qui viennent d'être votées. Tous les postes de ce budget ont été commentés et justifiés.

Budget de fonctionnement

Globalement les charges s'élevaient à Fr. 8'736'453.40. En contrepartie, les produits se montent à Fr. 8'773'73.20. Nous pouvons noter que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de recettes prévisionnel de Fr. 36'619.80.

La Commission financière remercie la Conseil communal de tout mettre en œuvre afin de garantir la maîtrise des coûts.

Budget des investissements

Les charges et les produits prévus à l'ordre du jour de cette assemblée font chacun l'objet d'un rapport séparé. Nous pouvons attester que le financement dans sa globalité des investissements en cours est assuré d'une part par les demandes d'autorisation d'emprunt et d'autre part par les crédits disponibles.

Conclusion

Les membres de la commission remercient les autorités communales et plus particulièrement M. Philippe Conus, Syndic ainsi que Mme Sophie Progin, caissière, pour la parfaite collaboration et la transparence entretenues lors de l'accomplissement de notre mandat. Aussi, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2015 tels qu'ils vous ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée.

6.4. Approbation

Le budget de fonctionnement se soldant par un excédent de produits de Fr. 36'619.80 et le budget des investissements nets présentés pour un total de moins Fr. 828'789.35 sont soumis au vote.

VOTE : OUI 187 NON 1 Abstention 1

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2015 sont acceptés à la majorité des voix exprimées.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie l'assemblée pour la confiance témoignée. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre afin de respecter les budgets votés.

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic remercie aussi toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces budgets 2015. Les membres du Conseil communal, l'administration communale et tout spécialement Mme Sophie Progin, caissière. Un merci est également adressé à la commission financière pour leur travail et l'excellente collaboration.

7. Règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées : Application des règlements de l'ancienne commune d'Ursy en attendant l'approbation des nouveaux règlements – approbation

Monsieur Philippe Conus présente ce point.

Suite à une fusion, la nouvelle Commune dispose d'un délai de 2 ans pour unifier les règlements communaux.

Concernant les règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées, l'intention du Conseil Communal était de présenter les nouveaux règlements avant la fin de l'année 2014. Mais, une nouvelle loi se rapportant à ces 2 objets est entrée en vigueur. Le règlement-type pour l'eau potable n'est pas encore disponible. Le règlement pour les eaux usées est à disposition mais il y a toute la question des taxes à régler. Ces deux nouveaux règlements seront en principe préparés durant l'année 2015.

Dans l'intervalle afin d'être conforme à la loi mais aussi pour une question d'égalité de traitement, le Conseil communal propose que les règlements pour l'eau potable et l'évacuation des eaux de l'ancienne commune d'Ursy soient appliqués pour toute la commune car ils sont plus récents. Les citoyens et les citoyens pouvaient consulter les deux règlements sur le site internet ou à l'administration communale. Monsieur le Syndic propose de ne pas les parcourir dans leur intégralité.

Il donne connaissance des principales différences :

| Eau potable | | |
|----------------------|---|-----------------------------|
| Désignation | Ursy | Ancienne commune Vuarmarens |
| Abonnement annuel | Fr. 50.- par appartement Fr. 25.- pour les appartements supplémentaires | Fr. 50.- par ménage |
| Location du compteur | Fr. 50.- 1/2 à 1 pouce Fr. 65.- 1 1/2 pouce Fr. 80.- 2 pouces et plus | Fr. 20.- |
| Prix de l'eau | Fr. 1.- le m ³ | Fr. 0.90 le m ³ |

Evacuation des eaux

| | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Désignation | Ursy | Ancienne commune Vuarmarens |
| Taxes périodiques : Taxe de base | Fr. 0.10 par m ² de surface de parcelle ou Fr. 0.04 par m ³ pour les zones industrielles avec coefficient de masse | Fr. 50.- par raccordement |
| Taxes d'exploitation | Fr. 1.25 m ³ du volume d'eau | Fr. 0.80 par m ³ d'eau consommée |

| | | |
|-----------------|---|--|
| | consommée, selon compteur. Cette taxe peut être adaptée d'année en année | |
| Source privée | En cas d'approvisionnement en eaux par une source privée, ou en l'absence de compteur, la taxe est déterminée sur une base estimative | En cas d'approvisionnement en eaux par une source privée ou en l'absence de compteur, la taxe est déterminée sur une base estimative |
| Taxes spéciales | Le Conseil communal est compétent pour adapter la taxe d'exploitation jusqu'au maximum de Fr. 1.80 par m ³ Le déversement d'eaux usées industrielles et artisanales peut faire l'objet d'une taxe spéciale perçue en lieu et place de la taxe prévue à l'art. 39 Le Conseil communal détermine la contribution à l'exploitation en fonction du volume d'eau usée effectivement déversé, ainsi que du degré de pollution. Ce dernier se calcule par rapport à la moyenne admise pour les eaux usées ménagères. Le critère de la charge polluante interviendra pour les 2/3 par rapport à 1/3 pour la charge hydraulique. En cas de contestation, le Conseil communal peut exiger des analyses de pollution auprès de l'entreprise assujettie. | Idem |

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 186 NON 0 Abstentions 3

La proposition d'application des règlements relatifs à la distribution de l'eau potable et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées de l'ancienne commune d'Ursy en attendant l'approbation des nouveaux règlements est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

8. Approbation des modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne (ABMG)

Monsieur Philippe Conus présente le règlement les modifications des statuts de l'ABMG.

Cette association, créée en 2014, regroupe déjà 2 organes :

- L'ORCOC (Organe communal de conduite en cas de catastrophe)
- Le Service des curatelles de la Glâne

L'assemblée des délégués a décidé le 12 novembre 2014 d'y intégrer l'IAPEG (Intercommunale pour l'accueil de la petite enfance en Glâne) qui était jusque-là intégrée aux comptes de la commune d'Ursy. C'est une simplification de regrouper toutes ces associations dans l'ABMG créée à cet effet.

L'assemblée des délégués de cette association a accepté, le 12 novembre dernier, la modification des statuts qui concerne deux articles.

Art. 2 – Buts

¹ L'ABMG a pour but :

- d'assumer pour les communes membres et à leur décharge les obligations qui leur incombent en vertu de la Loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population soit en passant contrat avec des services tiers soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures
- d'assumer pour les communes membres et à leur décharge les obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 15 juin 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant son propre service officiel des curatelles
- d'assumer pour les communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, soit en passant contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures d'accueil extrafamilial de jour.** (nouveau)

Art. 9 – Convocation

¹ L'assemblée des délégués est convoquée au moins 20 jours à l'avance par avis adressé à chaque conseil communal, chargé à celui-ci d'informer ses délégués et par publication dans la Feuille officielle au moins dix jours à l'avance. La convocation contient la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour établi par le comité de direction. **Elle peut se faire, tout ou partie, par vote électronique.** (nouveau)

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 189 NON 0 Abstention 0

Les modifications des statuts de l'Association à buts multiples des communes de la Glâne sont approuvées à l'unanimité

9. Election d'un membre à la commission d'urbanisme

Monsieur Philippe Conus présente l'élection. Actuellement cette commission est composée de 7 personnes soit :

M. Louis Périsset, Conseiller communal, Président
M. Laurent Surchat, Conseiller communal, membre
M. Denis Neuhaus, Vuarmarens, secrétaire
M. Claude Baudois, Ursy, membre
M. Bernard Codourey, Mossel, membre
M. Gilbert Deillon, Vuarmarens, membre
M. Bernard Kuhn, Vauderens, membre

Il n'y a pas de répartition imposée par la convention de fusion.

M. Bernard Kuhn, membre de cette commission a décidé de remettre son mandat pour la fin de l'année 2014. M. Kuhn a été élu à cette commission en 1991 dans l'ancienne commune de Vauderens. Il y siège par conséquent depuis plus de 23 ans. Durant tout ce temps, M. Kuhn a pu participer et voir l'évolution, ô combien importante de Vauderens tout d'abord, de l'ancienne commune d'Ursy ensuite et, depuis 2012, de la nouvelle commune. L'aménagement du territoire et les constructions d'aujourd'hui n'ont plus grand-chose à voir avec ce qui se faisait en 1991. Tout est devenu plus complexe, plus compliqué et certainement plus lent aussi. Cette évolution, Bernard Kuhn a pu la vivre de l'intérieur et a su s'adapter. Il s'est toujours intéressé à participer au développement de sa commune.

Au nom des autorités et de la population de la commune d'Ursy, M. le Syndic remercie très sincèrement M. Bernard Kuhn pour tout son travail, son engagement et sa participation active à la commission d'urbanisme. Collègue apprécié, il n'hésite jamais à donner son avis et c'est ce que nous apprécions au sein des différentes commissions. Il souhaite à M. Kuhn plein succès pour l'avenir et le remercie pour son travail.

Pour le remplacer, le Conseil communal a reçu 2 candidatures, une avant l'envoi du journal d'information et une par la suite. Il s'agit de :

- M. Christophe Kaempfer, architecte à Vauderens
- M. Laurent Vaucher, menuisier à Ursy

M. le Syndic demande si les deux personnes qui se sont annoncées sont toujours candidates et s'il y a d'autres candidatures.

Les deux personnes qui se sont annoncées maintiennent leur candidature et se présente à l'assemblée.

Il n'y a pas d'autre candidat.

Election :

L'élection a lieu à bulletin secret.

Résultat :

| | | |
|--------------------|-----|-----|
| Bulletins rentrés | | 183 |
| Bulletins blancs | ./. | 6 |
| Bulletins nuls | ./. | 0 |
| Bulletins valables | | 177 |
| Majorité absolue | | 89 |

Est élu : M. Laurent Vaucher 93 voix

M. Christophe Kaempfer a obtenu 84 voix

Monsieur le Syndic félicite M. Laurent Vaucher pour son élection et lui souhaite la bienvenue au sein de la commission d'urbanisme. Il remercie M. Christophe Kaempfer de s'être mis à disposition de la commune.

10. Divers

Informations du Conseil communal :

Anniversaire de service :

Notre caissière communale, Mme Sophie Progin a fêté le 1^{er} décembre dernier ses 15 ans d'activité au sein de l'administration communale.

Entrée au service le 1^{er} décembre 1999 au sein de l'ancienne commune d'Ursy, Madame Progin a vécu 2 fusions, en 2001 et en 2012. Pour une caissière communale, qui dit fusion dit aussi travail plus conséquent. Mais Madame Progin a à chaque fois relevé le défi en s'adaptant aux nouvelles situations. En 2010, elle a suivi une formation complémentaire et a brillamment obtenu son diplôme de cadre en administration communale.

Au nom des autorités et de la population de la commune, M. le Syndic remercie et félicite Madame Progin pour tout son travail, son engagement exemplaire et sa fidélité envers la commune.

Internet à haut débit :

Même si l'influence du Conseil communal est minime dans ce dossier, la problématique de disposer de l'internet à haut débit pour l'ensemble des villages de notre commune fait toujours partie des priorités. Plusieurs contacts ont été pris et des démarches entreprises mais actuellement, il faut constater que la situation n'évolue pas. Il n'est toutefois pas question de renoncer à trouver des solutions correctes pour l'ensemble de la commune. Une rencontre est fixée avec les représentants de Swisscom le 16 décembre 2014.

Parchets communaux :

La Commune est propriétaire de terrains agricoles d'une surface d'environ 27 hectares.

Pour cause de cessation d'exploitation, 2.1 hectares se libèrent à Mossel. Ces parchets seront mis en soumission dans les semaines à venir.

Rappel des principes :

- Ces terres appartiennent à la commune, l'attributon est de la compétence du Conseil communal
- Dans les conventions de fusion, aucun article ne précise à qui ces parchets doivent être loués
- En principe, l'attribution est faite aux agriculteurs du village
- Le Conseil communal tient compte de la surface des parcelles en question et de la manière de pouvoir les travailler

- Il est également tenu compte d'une répartition équitable entre les agriculteurs et la priorité est donnée à ceux qui n'ont pas encore de parcelles communales
- Pour la mise en location des parcelles de Mossel, un courrier sera envoyé aux agriculteurs de toute la commune.

Ecoles :

M. Philippe Conus donne la parole à M. Philippe Dubey.

Sécurité aux abords des écoles :

La cohabitation des enfants, des bus et des voitures posent de grands problèmes de sécurité aux abords des écoles. Aller à pied à l'école, c'est mieux. Chaque véhicule supplémentaire représente un danger de plus pour les enfants. Si les parents doivent exceptionnellement déposer leur enfant à l'école, il est demandé de parquer sa voiture sur une place publique et de faire les derniers mètres à pied avec l'enfant

Les parents ont la possibilité de mettre en place des lignes de pédiibus, l'APUrsy (Association de parents) donne toutes les informations utiles et le matériel nécessaire.

Projet école-administration :

Le Concours pour la nouvelle école est terminé. Le projet lauréat s'intitule « Bleue comme une Orange ».

L'auteur du projet est le bureau Ruffieux-Chehab Architectes SA à Fribourg.

Une exposition publique des 69 projets reçus a lieu à la salle communale jusqu'au 20 décembre 2014.

Le Conseil communal fait le maximum pour tenir le calendrier qui prévoit une ouverture en août 2017. Les différents crédits pour la réalisation seront présentés à l'assemblée communale durant l'année 2017.

Discussion :

- M. Francis Gavillet, Vuarmarens fait 3 remarques :
 - Selon ses informations, pour avancer dans les négociations avec Swisscom, la commune doit savoir combien de personnes s'intéressent à Internet à haut débit ?
 - il a lu dans le dernier journal d'information que la commune a fait une demande pour le rétablissement de la ligne Mossel-Moudon. Il pense que cette ligne est indispensable pour les habitants de notre Commune
 - lors de l'assemblée du 30 juin 2014, M. le Syndic a dit qu'il serait possible d'en dire plus sur le coût de la nouvelle école lorsque le lauréat serait connu.
 - M. le Syndic : en ce qui concerne le rétablissement de la ligne de bus Mossel-Ursy-Moudon la Commune a adressé une demande allant dans ce sens. Il n'y a aucun retour actuellement.
 - Internet à haut débit : les intéressés à avoir plus de débit sont nombreux, raison pour laquelle la demande est faite à Swisscom de prévoir l'installation de cette technologie dans tous les villages de la Commune.
 - Projet école : M. le Syndic signale le nombre de m3 du nouveau bâtiment scolaire est connu mais pas le coût. Avant la décision de la prochaine étape, le coût estimé sera communiqué.
 - Marcel-Jean Bischof propose que les déchets plastics soient séparés à la déchetterie
 - Le Conseil communal prend note de la demande et va étudier la question.
 - Mme Térésa Augusto :
 - une fusion avec la Commune de Le Flon est-elle discutée ?
 - M. le Syndic : il n'y a aucune discussion de fusion avec la Commune de Le Flon.
 - Mme Augusto : revient sur la demande de rétablissement de la ligne de bus vers Moudon
 - M. le Syndic a déjà répondu à cette question. Il précise à nouveau les faits.
 - M. Jean-Paul Conus : constate que depuis la fin des constructions des derniers immeubles en-dessus de la salle communal, beaucoup de places de parc de la salle communale sont utilisées par les locataires de ces immeubles et que le sentier piétonnier reliant la Route du Plattiez à la place de parc, notamment le dernier tronçon est en mauvais depuis les constructions.
 - M. le Syndic : la réfection de ce chemin ne sera pas faite aux frais de la commune, tout a été discuté avant le début de la construction des immeubles. En ce qui concerne la place de parc, il constate que

situation n'est pas satisfaisante. Quelques places de parc sont autorisées contre rémunération. Le dossier sera rediscuté prochainement avec les intéressés.

- M. Marcel-Jean Bischof : Il constate que ses locataires ne respectent pas le règlement. M. Bischof a déjà parlé de ce problème, il faudra si nécessaire mettre des amendes.

- M. Philippe Rochat : informe qu'il est le plus ancien pompier actif du CSPI. Il informe que l'eau est vitale pour les pompiers et qu'actuellement le problème qui se pose au CSPI est la nécessité d'obtenir un véhicule avec une citerne

- M. Régis Magnin : ce problème a déjà été discuté plusieurs fois au sein de la commission du CSPI. Le véhicule actuel ne correspond plus au règlement mais selon les renseignements obtenus, l'ECAB devrait assumer à l'avenir les frais d'équipement des corps de sapeurs pompiers.

L'intervention de M. Rochat est prise en compte.

- M. Laurent Vaucher : informe de la faible rémunération accordée aux pompiers de service qui est de Fr. 50.- pour un week-end.

- M. Gérard Conus-Vial demande la réfection de la route des Echelettes à court terme.

- Mme Cécile Chavallaz : demande la réfection de la route du Plattiez

- M. le Syndic : le Conseil communal prend note de ces demandes.

La parole n'est plus demandée.

Avant de terminer, Monsieur le Syndic, au nom du Conseil communal, remercie, les citoyennes et les citoyens présents pour votre participation à l'assemblée communale de ce soir. Il remercie également toutes celles et tous ceux qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail et leur engagement.

Monsieur le Syndic adresse une reconnaissance toute particulière à ses collègues du Conseil communal pour leur travail, leur disponibilité et leur immense dévouement au profit de la cause publique.

L'année 2014 arrive déjà à son terme. M. le Syndic ne veut pas manquer l'occasion pour souhaiter, au nom de mes collègues du Conseil communal et en son nom personnel, de belles fêtes de fin d'année. Il adresse également à chacun et à chacun des vœux de santé, de bonheur et de succès pour la nouvelle année. Que celle-ci réponde aux attentes tant privées que professionnelles.

Il invite toutes les personnes présentes à partager quelques instants de convivialité après cette assemblée en dégustant une ou plusieurs raclettes offertes par Mifroma.

Il souhaite d'ores et déjà une bonne fin de soirée et une bonne rentrée à tous.

L'assemblée est close à 22h50.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire
Marie-Hélène Butty

50 ans de Mifroma SA : Message de Monsieur Philippe Conus, Syndic

Tout commence à Ursy, un petit village de la campagne fribourgeoise. Un lieu paisible et discret, mais qui renferme un trésor : une ancienne carrière de molasse dont les propriétés se révèlent idéales pour le stockage et l'affinage du fromage. La Fédération des coopératives Migros, qui cherchait un emplacement stratégique pour entreposer ses fromages, décide de s'établir dans cet endroit. Le 1^{er} septembre 1964 marque la naissance de Mifroma (extrait du journal d'entreprise consacré à cet anniversaire).

La commune d'Ursy, propriétaire de la « carrière », décidait lors de son assemblée du 25.10.1963 de vendre cette parcelle à Migros.

Aujourd'hui, personne ne regrette cette décision, bien au contraire. L'entreprise Mifroma a connu un essor continu mais toujours harmonieux. Elle est le plus grand employeur privé de la Glâne.

Mifroma un très important pourvoyeur d'emplois. Et dans une région comme la nôtre, cela compte beaucoup. Le développement de notre région n'est d'ailleurs pas étranger à l'implantation de cette entreprise dans notre commune.

C'est bien sûr aussi 50 ans de relations Mifroma – Commune d'Ursy. Ces relations qui ont toujours été placées sous le signe de la franchise, d'une saine collaboration, de la cordialité et du sérieux aussi. Si un problème surgit, pas de courrier recommandé, nous nous asseyons autour d'une table afin de le régler. Que ce soit pour les aménagements, les constructions, la fourniture d'eau potable ou l'évacuation des eaux, des solutions équitables ont toujours été trouvées. Mifroma ne demandant d'ailleurs aucune faveur.

Les 4 directeurs et les 6 syndics qui se sont succédés depuis 1964 ont toujours travaillé avec un état d'esprit empreint de respect et de franchise.

Ce soir, j'ai le grand honneur et l'immense plaisir, au nom de la population et des autorités de la commune d'Ursy, d'adresser toutes nos félicitations à son directeur M. Gilles Oberson, aux cadres et aux collaborateurs de l'entreprise Mifroma SA pour ce magnifique anniversaire et pour le dynamisme affiché par cette belle entreprise qui travaille dans un marché et un contexte toujours plus difficile.

Nous vous souhaitons un avenir prospère et de continuer à écrire l'histoire de votre entreprise tout en sachant relever les défis du futur.

Et pour terminer, je vous remercie de nous avoir associé à cet anniversaire en nous offrant la raclette ce soir.

Monsieur Gilles Oberson, Directeur de Mifroma SA, adresse son cordial message à toutes et tous les citoyens présents et comme un anniversaire ne se fête pas seul, il invite tous les participants à partager la raclette.



BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

| <u>Actif</u> | 2014 Fr. | 2013 Fr. |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Disponibilités | 1'029'748.72 | 474'514.27 |
| Avoirs | 2'246'473.40 | 1'498'241.90 |
| Placements | 3'048'157.20 | 3'866'782.45 |
| Actifs transitoires | 596'393.21 | 478'549.08 |
| Patrimoine administratif | <u>7'347'006.00</u> | <u>7'675'773.20</u> |
| Total de l'actif | <u>14'267'778.53</u> | <u>13'993'860.90</u> |
| | | |
| <u>Passif</u> | | |
| Engagements courants | 937'715.92 | 481'388.17 |
| Dettes à court terme | 779'974.10 | 282'051.10 |
| Dettes à moyen et long terme | 7'247'523.25 | 7'937'402.70 |
| Provisions | 180'000.00 | 130'000.00 |
| Passifs transitoires | 357'864.54 | 362'143.75 |
| Réserves | 1'607'218.30 | 1'665'540.85 |
| Capital | <u>3'157'482.42</u> | <u>3'135'334.33</u> |
| Total du passif | <u>14'267'778.53</u> | <u>13'993'860.90</u> |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | 2014 | | Budget | | 2014 | | 2013 | |
|--------|---------------------------------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Comptes Charges | Produits | Charges | Produits | Comptes Charges | Produits | Charges | Produits |
| 0 | ADMINISTRATION | 719,366.05 | 143,067.80 | 698,520.00 | 113,520.00 | 735,243.30 | 159,524.80 | 735,243.30 | 159,524.80 |
| | | | 576,298.25 | | 585,000.00 | | 575,718.50 | | 575,718.50 |
| 01 | ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL | 74,819.20 | | 73,500.00 | | 75,246.95 | | 75,246.95 | |
| 02 | ADMINISTRATION GENERALE | 644,546.85 | 143,067.80 | 625,020.00 | 113,520.00 | 659,996.35 | 159,524.80 | 659,996.35 | 159,524.80 |
| 1 | ORDRE PUBLIC | 467,929.35 | 400,972.15 | 440,162.35 | 355,453.80 | 427,012.90 | 314,561.10 | 427,012.90 | 314,561.10 |
| | | | 66,957.20 | | 84,708.55 | | 112,451.80 | | 112,451.80 |
| 10 | PROTECTION JURIDIQUE | | | | | | | | |
| 12 | JUSTICE | 41,453.35 | | 41,453.40 | | 48,442.85 | | 48,442.85 | |
| 14 | POLICE DU FEU | 413,699.30 | 397,884.95 | 383,802.60 | 351,403.80 | 340,637.35 | 309,358.30 | 340,637.35 | 309,358.30 |
| 15 | MILITAIRE | 1,506.50 | | 2,000.00 | | 28,274.10 | | 28,274.10 | |
| 16 | PROTECTION CIVILE | 9,829.20 | 3,087.20 | 11,465.35 | 4,050.00 | 9,658.60 | 5,202.80 | 9,658.60 | 5,202.80 |
| 17 | Protection de la population | 1,441.00 | | 1,441.00 | | | | | |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 2,968,951.50 | 194,451.95 | 2,879,486.45 | 83,633.60 | 2,998,421.35 | 96,416.45 | 2,998,421.35 | 96,416.45 |
| | | | 2,774,499.55 | | 2,795,852.85 | | 2,902,004.90 | | 2,902,004.90 |
| 20 | ECOLE ENFANTINE | 271,922.45 | | 279,636.05 | | 247,129.70 | | 247,129.70 | |
| 21 | CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE | 1,933,613.85 | 155,980.40 | 1,875,196.15 | 40,400.00 | 2,014,337.30 | 54,502.25 | 2,014,337.30 | 54,502.25 |
| 22 | ECOLEES SPECIALISEES | 464,543.90 | | 467,034.65 | | 444,397.65 | | 444,397.65 | |
| 23 | FORMATION PROFESSIONNELLE | 33,084.75 | | 36,010.00 | | 32,303.35 | | 32,303.35 | |
| 29 | ADMINISTRATION SCOLAIRE | 265,786.55 | 38,471.55 | 221,609.60 | 43,233.60 | 260,253.35 | 41,914.20 | 260,253.35 | 41,914.20 |
| 3 | CULTE CULTURE ET LOISIRS | 373,866.10 | 95,361.25 | 382,825.30 | 100,380.00 | 323,076.35 | 13,220.00 | 323,076.35 | 13,220.00 |
| | | | 278,504.85 | | 282,445.30 | | 309,856.35 | | 309,856.35 |
| 30 | CULTURE | 44,943.70 | | 38,092.45 | | 42,195.85 | | 42,195.85 | |
| 34 | SPORT ET LOISIRS | 321,741.90 | 94,716.25 | 336,232.85 | 99,880.00 | 277,102.70 | 12,270.00 | 277,102.70 | 12,270.00 |
| 35 | AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES | 3,690.10 | | 5,500.00 | | 300.00 | | 300.00 | |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | Comptes Charges | 2014 Produits | Budget Charges | 2014 Produits | Comptes Charges | 2013 Produits |
|--------|--|--------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------|
| 39 | CULTE, EGLISE | 3,490.40 | 645.00 | 3,000.00 | 500.00 | 3,477.80 | 950.00 |
| 4 | SANTE | 919,378.05 | 50,553.10 | 895,080.55 | 39,000.00 | 922,935.65 | 49,174.70 |
| | | | 868,824.95 | | 856,080.55 | | 873,760.95 |
| 40 | HOPITAUX | 58,345.05 | | 64,389.20 | | 70,497.55 | |
| 41 | HOMES MEDICALISES | 537,770.00 | | 511,773.15 | | 518,148.15 | |
| 44 | SOINS AMBULATOIRES | 259,898.75 | | 274,918.20 | | 279,597.45 | |
| 46 | SERVICE MEDICAL DES ECOLES | 63,364.25 | 50,553.10 | 44,000.00 | 39,000.00 | 54,692.50 | 49,174.70 |
| 5 | AFFAIRES SOCIALES | 1,449,280.66 | 448,026.85 | 1,685,903.40 | 582,900.00 | 1,514,737.00 | 486,915.10 |
| | | | 1,001,253.81 | | 1,103,003.40 | | 1,027,821.90 |
| 50 | AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE | 2,291.40 | | 1,500.00 | | 1,300.00 | |
| 52 | CAISSE-MALADIE ET ACCIDENTS | 252.00 | 4,396.15 | | | | 2,246.45 |
| 54 | STRUCTURE D'ACCUEIL A LA PETITE ENFANCE | 509,975.16 | 443,630.70 | 643,056.75 | 582,900.00 | 547,055.50 | 484,668.65 |
| 55 | INVALIDITE | 613,105.40 | | 590,948.80 | | 574,309.10 | |
| 56 | ENCOURAGEMENT A LA CONSTR. DE LOGEMENTS | 43,423.65 | | 52,000.00 | | 47,865.10 | |
| 57 | HOMES | | | | | | |
| 58 | ASSISTANCE | 280,233.05 | | 398,397.85 | | 344,207.30 | |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 371,119.40 | 66,625.50 | 343,285.00 | 45,800.00 | 379,883.95 | 65,322.05 |
| | | | 304,493.90 | | 297,485.00 | | 314,561.90 |
| 61 | PARTICIPATION AUX DEPENSES CANTONALES | | | | | | |
| 62 | ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL | 256,260.70 | 41,730.50 | 223,928.00 | 20,000.00 | 277,968.05 | 41,102.05 |
| 65 | TRAFIC REGIONAL | 114,858.70 | 24,895.00 | 119,357.00 | 25,800.00 | 101,915.90 | 24,220.00 |
| 7 | PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 1,093,398.05 | 890,777.45 | 1,045,406.00 | 849,775.00 | 1,047,373.85 | 826,089.55 |
| | | | 202,620.60 | | 195,631.00 | | 221,284.30 |
| 70 | APPROVISIONNEMENT EN EAU | 290,873.45 | 264,690.45 | 315,468.95 | 266,000.00 | 316,136.10 | 240,009.00 |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | Comptes Charges | 2014 Produits | Budget Charges | 2014 Produits | Comptes Charges | 2013 Produits |
|--------|-------------------------------------|--------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|------------------|
| 71 | PROTECTION DES EAUX | 398,798.75 | 398,798.75 | 377,046.45 | 344,000.00 | 341,448.50 | 341,448.50 |
| 72 | GESTION DES DECHETS | 309,957.75 | 181,398.25 | 257,344.00 | 214,500.00 | 307,437.75 | 211,826.90 |
| 74 | CIMETIERE | 37,068.45 | 21,383.40 | 36,300.00 | 7,275.00 | 13,281.20 | 7,479.95 |
| 75 | CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS | 258.40 | | 3,000.00 | | 674.40 | |
| 78 | PROTECTION DE LA NATURE | | | | | | |
| 79 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 56,441.25 | 24,506.60 | 56,246.60 | 18,000.00 | 68,395.90 | 25,325.20 |
| 8 | ECONOMIE | 41,838.14 | 1,971.90 | 45,003.40 | | 166,194.85 | 136,141.96 |
| | | | 39,866.24 | | 45,003.40 | | 30,052.89 |
| 80 | AGRICULTURE | | | | | | |
| 81 | FORETS | 35,774.74 | 1,971.90 | 38,940.00 | | 159,020.45 | 136,141.96 |
| 83 | TOURISME | 6,063.40 | | 6,063.40 | | 7,174.40 | |
| 86 | ENERGIES | | | | | | |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 1,170,976.81 | 7,306,444.25 | 518,963.00 | 6,475,543.80 | 585,464.41 | 6,921,296.27 |
| | | 6,135,467.44 | | 5,956,580.80 | | 6,335,831.86 | |
| 90 | IMPOTS | 68,837.80 | 6,187,456.80 | 55,000.00 | 5,434,763.90 | 127,253.85 | 5,420,375.22 |
| 93 | PEREQUATION | | 537,483.00 | | 537,483.00 | | 481,177.00 |
| 94 | FORTUNE ET IMMEUBLES | 553,488.86 | 435,939.85 | 463,963.00 | 411,737.90 | 458,210.56 | 404,385.05 |
| 99 | AUTRES POSTES | 548,650.15 | 145,564.60 | | 91,559.00 | | 615,359.00 |

Compte de fonctionnement par classification administrative

| Compte | Libellé | Comptes 2014 | | Budget | | 2013 | |
|--------|--------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|
| | | Charges | Produits | Charges | Produits | Comptes Charges | Produits |
| | | 9,576,104.11 | 9,598,252.20 | 8,934,635.45 | 8,646,006.20 | 9,100,343.61 | 9,068,661.98 |
| | Excédent de revenu | 22,148.09 | | | | | |
| | Excédent de charge | | | 288,629.25 | | | |
| | Excédent de charge | | | | | 31,681.63 | |
| | | 9,598,252.20 | 9,598,252.20 | 8,934,635.45 | 8,934,635.45 | 9,100,343.61 | 9,100,343.61 |

Compte d'investissement 2014

| N° | Libellé | Comptes 2014 | | Bugdet 2014 | |
|----|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Charges | Produits | Charges2 | Produits |
| 2 | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 283'344.30 | | 553'643.60 | |
| 29 | ADMINISTRATION SCOLAIRE | 283'344.30 | | 553'643.60 | |
| 6 | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 167'521.05 | - | 1'379'858.80 | 494'410.00 |
| 62 | ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL | 167'521.05 | | 1'379'858.80 | 494'410.00 |
| 7 | PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT | 695'540.35 | 167'951.40 | 251'500.00 | 16'500.00 |
| 70 | APPROVISIONNEMENT EN EAU | -127'400.20 | 59'191.45 | 20'000.00 | |
| 71 | PROTECTION DES EAUX | 716'997.65 | 108'759.95 | 116'500.00 | 16'500.00 |
| 72 | GESTION DES DECHETS | 105'942.90 | | 115'000.00 | - |
| 79 | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | - | | - | |
| 9 | FINANCES ET IMPOTS | 1'026'849.65 | 2'385'068.85 | 2'788'450.55 | 5'781'440.00 |
| 94 | FORTUNE ET IMMEUBLES | 1'026'849.65 | 2'385'068.85 | 2'788'450.55 | 5'781'440.00 |
| | | 2'173'255.35 | 2'553'020.25 | 4'973'452.95 | 6'292'350.00 |
| | Excédent de revenu | 379'764.90 | | 1'318'897.05 | |
| | | 2'553'020.25 | 2'553'020.25 | 6'292'350.00 | 6'292'350.00 |

Investissements (point 5 de l'ordre du jour)

5.1 Achat d'une parcelle de terrain en zone d'intérêt général, CHF 1'175'000.00

Afin de réaliser le nouveau bâtiment scolaire, l'acquisition d'une parcelle de terrain est nécessaire. Le bien-fonds 158 RF Ursy, propriété de M. Hubert Deschenaux, est classé en zone d'intérêt général. Les équipements de base sont existants. Le crédit proposé comprend le prix d'achat du terrain ainsi que les frais d'achat. La composition du montant sera détaillée lors de l'Assemblée communale.

5.2 Crédit pour la suite du développement du projet de la nouvelle école, CHF 1'380'000.00

A la suite du concours organisé en automne 2014, le Conseil communal a mis sur pied une commission de construction. Le développement du projet se déroule conformément au calendrier qui a été présenté en décembre dernier. Une projection des coûts totaux du complexe sera présentée lors de l'assemblée communale du 1^{er} juin 2015.

Afin que les citoyens puissent se prononcer, en décembre 2015, sur un crédit de construction précis avec 80% des soumissions rentrées, le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale une demande de crédit pour cette 2^{ème} étape du développement. Celle-ci comprend également la mise à l'enquête du projet.

5.3 Réfection de la route « Bois-du-Mont » à Ursy, CHF 135'000.00

Le carrefour « Derrière-la-Grange – chemin Bois-du-Mont », sur la route cantonale sera réalisé en principe en 2015. Le calendrier est dépendant des intentions du SPC (Service des ponts & chaussées du canton de Fribourg). Afin de profiter des synergies du chantier, le Conseil communal propose de procéder simultanément à la réfection de la route de quartier « Bois-du-Mont ». Celle-ci est, en effet, en mauvais état.

5.4 Aménagement d'une chapelle mortuaire, CHF 200'000.00

Les communes sont responsables de la gestion et de l'entretien des cimetières ainsi que d'avoir à disposition une chapelle mortuaire. La situation actuelle n'est pas satisfaisante. Après plusieurs projets et plusieurs études, une solution a pu être trouvée avec un local du poste de commandement de la protection civile devenu libre suite à la réorganisation de ce service. Ce local se trouve en-dessous de la terrasse de la salle communale. Le crédit demandé comprend tout l'aménagement de ce local qui est aux bonnes dimensions et avec une configuration idéale. Le coût total est estimé à CHF 230'000.00, auquel il faut déduire la part de la Commune de Montet (Glâne) de CHF 30'000.00.

Carrefour « Route cantonale – quartier Derrière-la-Grange »

Dans le cadre de l'équipement du quartier « Derrière-la-Grange », le Conseil communal a entrepris, il y a plusieurs années déjà, les démarches auprès du SPC (Service des Ponts & Chaussées du canton de Fribourg) afin de planifier l'aménagement d'un carrefour desservant la zone citée ci-dessus et aussi la route Bois-du-Mont.

Si le concept de base a rapidement trouvé un consensus, il n'en n'a pas été de même pour la planification détaillée du projet. Les responsables du SPC ont en effet demandé à de multiples reprises des modifications et sont arrivés régulièrement avec de nouvelles exigences. Près de vingt variantes ont dû être établies. Ceci a retardé le projet et le Conseil communal se trouve quelque peu désarmé face à la lourdeur et à la lenteur de la procédure.

Le projet prévoit un carrefour avec des présélections dans les deux directions afin d'accéder avec sécurité tant du côté Derrière-la-Grange que du côté du Bois-du-Mont, une limitation de la vitesse à 60 km/h sur le tronçon du carrefour, deux arrêts de bus ainsi qu'un passage piétons. De plus, le Conseil communal a demandé que la limitation soit déjà fixée à 60 km/h mais pour l'instant, il a essuyé un refus du SPC.

Les premières constructions du quartier « Derrière-la-Grange » sont terminées et il est nécessaire d'assurer la sécurité tant des piétons traversant la route cantonale que des voitures débouchant sur cet axe. Il existe toujours des divergences avec le SPC quant au calendrier. Du côté du canton, l'aménagement ne devrait pas intervenir avant 2016. L'objectif du Conseil communal est cependant, que ce carrefour soit aménagé en 2015 encore.



Activités du Conseil communal de décembre 2014 à mai 2015

| | |
|--|---|
| | Participé aux travaux du jury du concours pour le projet de nouvelle école à Ursy |
| | Organisé l'exposition des 69 projets d'architectes du concours pour la nouvelle école à Ursy |
| | Poursuivi l'étude de la création d'une liaison piétonne entre la route cantonale et le centre village à Esmonts |
| | Mis à l'enquête le PED de la zone artisanale « Champ des Terraux » |
| | Procédé à la vente de la dernière parcelle de la zone artisanale « Au Marais » |
| | Participé à la réception organisée en l'honneur de l'entrée dans la 100 ^{ème} année de Monsieur Valdo Antonietti d'Ursy |
| | Accueilli la direction et les collaborateurs de l'entreprise Mifroma SA à la fin de l'assemblée communale du 15 décembre 2014 à l'occasion de la célébration des 50 ans de Mifroma SA |
| | Organisé la réception pour les nouveaux habitants de la Commune |
| | Procédé au bouclage des comptes communaux 2014 |
| | Etudié la réalisation d'une chapelle mortuaire |
| | Rencontré le Conseil communal de Montet pour une discussion sur les thèmes des écoles et de la chapelle mortuaire |
| | Organisé une soirée d'information sur le thème « Efficacité énergétique dans les ménages » |
| | Etudié la nécessité de prévoir un accueil des enfants pendant les vacances |
| | Inséré un modèle de lettre sur le site Internet de la Commune à adresser à Swisscom pour la demande d'accès à Internet à haut débit |
| | Posé un radar du TCS sur la « Route du Plattiez » |
| | Etudié les modifications à apporter au PAL (Plan d'Aménagement Local) selon les exigences du SeCA |
| | Planifié la réfection des routes communales AF |
| | Entamé l'étude du projet pour un nouveau bâtiment administratif communal |
| | Accompagné le Chœur-Mixte d'Ursy aux Céciliennes à Attalens |
| | Accompagné la Fanfare à la Fête cantonale des Musiques à Wünnewil |
| | Participé aux assemblées des comptes des diverses Associations dont la commune est membre |



Personnel communal



Le 1er avril 2015, **Madame Marie-Claude Conus**, secrétaire-adjointe, a fêté ses 10 ans d'activité au sein de notre commune.

Entrée au service de l'ancienne Commune de Vuarmarens le 1er avril 2005, Madame Conus a exercé la fonction de Secrétaire communale jusqu'à la fusion au 1er janvier 2012. Depuis cette date, en plus du remplacement de notre Secrétaire communale, elle est responsable du domaine des constructions (mises à l'enquête, permis de construire, certificats de conformité, etc...). Elle est également secrétaire des associations de communes ACSU et AGSO.

Nous remercions très sincèrement Madame Conus pour la fidélité envers notre commune. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour ce jubilé. Nous apprécions son engagement sans faille, l'accomplissement de ses tâches avec professionnalisme et compétence à la satisfaction des Conseillers communaux et de la population. Nous espérons aussi pouvoir compter de nombreuses années encore sur son excellent travail.



90 ans en 2015

Le 14 avril 2015, **Monsieur Emile Deillon à Ursy** a fêté son nonantième anniversaire entouré des autorités communales.

Nous lui adressons encore toutes nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur, de santé et la suite d'une retraite heureuse.

Entrée dans la 100ème année



Le 10 février 2015, **Monsieur Valdo Antonietti d'Ursy** a fêté son entrée dans sa 100^{ème} année. C'est, entouré de sa famille, de Monsieur le Conseiller d'Etat Georges Godel, de Monsieur le Syndic Philippe Conus avec 3 conseillers communaux ainsi que de nombreux amis que Monsieur Antonietti a participé à la réception organisée en son honneur.

Monsieur Antonietti est né le 10 février 1916 à La Costa dans le Malcantone tessinois où il y passa sa jeunesse. En 1938, il décide de rejoindre ses cousins émigrés en Argentine. En fin d'année 1998, il rentre en Suisse et s'établit, avec son épouse, à Ursy où il passe une retraite paisible et heureuse.

Au nom des autorités et de la population de la Commune d'Ursy, nous adressons à Monsieur Antonietti encore une fois tous nos vœux de santé et de bonheur.

Statistiques communales

au 31 décembre 2014



Nombre d'habitants par village :

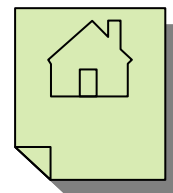
| | | | |
|--------------------------------------|--------|-----|-------------------|
| Bionnens : | Femmes | 40 | |
| | Hommes | 30 | 70 |
| Esmonts : | Femmes | 105 | |
| | Hommes | 103 | 208 |
| Morlens : | Femmes | 25 | |
| | Hommes | 25 | 50 |
| Mossel : | Femmes | 67 | |
| | Hommes | 68 | 135 |
| Ursy : | Femmes | 640 | |
| | Hommes | 620 | 1260 |
| Vauderens : | Femmes | 378 | |
| | Hommes | 398 | 776 |
| Vuarmarens : | Femmes | 158 | |
| | Hommes | 182 | <u>340</u> |
| Total habitants de la Commune | | | 2839 |

Nombre de naissances en 2014 : 33

Nombre de décès en 2014 : 15

Habitants au 31.12.2013 : 2713 = +126 habitants

Permis de construire délivrés par la Commune 2014



Secteur Ursy

| | |
|--------------------------------|--|
| Dubey Philippe | Construction d'un garage |
| Mouquin Michael | Mur de soutènement |
| Randin Jean-Louis et Carole | Cabanon de jardin |
| Bourquenoud Jacques et Pascale | Cabanon de jardin et cabane pour chat |
| Gigon Patrick | Cabanon/bûcher et 2 panneaux publicitaires |
| Glauser Roland et Sandrine | Pergola vitrée non chauffée |
| Antonietti Alfredo et Leonor | Couvert à voitures |
| Herbelin Deny | Création d'un couvert sur les murs existants et muret |
| Abadia SA | Fenêtre au grenier et porte-fenêtre dans la cuisine |
| Abadia SA | Fenêtre au grenier et porte-fenêtre dans la cuisine |
| Théraulaz Yvette | Ouverture porte-fenêtre à la place de la fenêtre |
| Lagger Phillipe et Patricia | Mur de soutènement |
| Déseneux Didier | Couvert sur la terrasse |
| Magnin Régis | Pose de 2 garages préfabriqués |
| Tiago Manuel et Patricia | Mur de soutènement |
| Marfurt Alain et Stéphanie | Pose d'un canal extérieur de cheminée sur façade du cabanon |
| Butty Gilbert | Cabanon de jardin |
| Bischof Marcel | Aménagement de 2 places de parc |
| Deschenaux Jean | Remplacement chaudière par pompe à chaleur avec sondes géothermiques |
| Yazdanpanah Farid et Saadia | Remplacement chaudière par pompe à chaleur avec sondes géothermiques |

Secteur Bionnens

| | |
|--------------------|---------------------|
| Gavillet Dominique | Remblayage de terre |
|--------------------|---------------------|

Secteur Mossel

| | |
|-----------------|---|
| Pirker Carole | Pose éolienne en toiture |
| Butty & Fils SA | Agrandissement garage et diverses modifications |

Secteur Vauderens

| | |
|-----------------------------------|--|
| Sautaux André-François et Josiane | Mur de soutènement |
| Conus Emmanuel et Aline | Pose cabanon de jardin |
| Descloux René | Toit sur entrée local à outils |
| Gasser Gabriel et Santina | Mur de soutènement |
| Langenegger Daniel et Muriel | Agrandissement couvert sur entrée et transformation garage |

| | |
|---------------------------|---|
| Olivier Jean-Daniel | Cabanon de jardin et mur de soutènement |
| Gasser Gabriel et Santina | Pergola et piscine |
| Darsy Pierre | Fermeture couvert à vélo, aménagement d'une fenêtre et terrasse couverte |
| Bürgi Ludovic | Fermeture couvert à vélo et réaménagement du talus en limite Ouest |
| Kolly Jean-Bernard | Pose d'un 2 ^{ème} garage préfabriqué |
| Landi | Remplacement système de chauffage du séchoir à céréales par brûleur à gaz |
| Guisolan Michel | Sas d'entrée non chauffé |
| Durussel Jean-Claude | Pose vitrage pour fermeture terrasse |

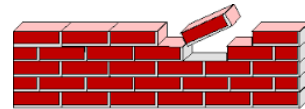
Secteur Vuarmarens

| | |
|--|--|
| Deillon Patricia, Neuhaus Annie et Neuhaus Denis | Fermeture de l'escalier extérieur |
| Chaillet James et Gabriella | Chauffage d'appoint avec canal cheminée |
| Jenny Dominique et Nathalie | Couvert à vélos |
| Colelli Corinne | Garage avec dérogation à l'IOS et distance route communale |
| Deillon Serge | Cabanon de jardin |



Distance murs, clôtures – Loi cantonale sur les routes

Fréquemment, des citoyens nous demandent quelles sont les distances à respecter pour les murs et clôtures. Vous trouverez ci-après quelques règles tirées des législations en vigueur.



Distance à la route – Loi sur les routes (LR)

Art. 93a 1. Murs et clôtures

1 Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1.65 m. du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.

2 Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

3 La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1.65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1.65 m., une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.

4 Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.

5 Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir. (Sont notamment considérées comme clôtures légères celles qui sont facilement déplaçables, et ce à peu de frais, telles que les clôtures électriques à bétail, les clôtures constituées de piquets reliés par des fils de fer ou des lattes de bois).

Distance à la limite d'un bien-fonds

Loi d'application du code civil suisse (LACC)

Art. 59c) En limites

1 Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 cm de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée de la distance correspondant au résultat de la différence entre la hauteur maximale autorisée (120 cm) et la hauteur effective de la clôture. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.

Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC) – Hauteur des murs

Art. 60 Murs

1 La hauteur des murs de soutènement ou de clôture ne peut pas dépasser 1,20 m. dans l'alignement des bornes. Si un mur dépasse cette valeur, il doit être reculé d'autant. La hauteur du mur se calcule à partir du niveau du terrain naturel en limite de propriété.

2 Les dispositions de la loi sur les routes relatives aux fonds voisins sont réservées.



Obligation de permis de construire

- ✓ Les murs de soutènement ou de clôture d'une hauteur max. de 1.20 m. par rapport au terrain naturel (procédure simplifiée)
- ✓ Les murs d'une hauteur supérieure à 1.20 m. par rapport au terrain naturel (procédure ordinaire)

Les clôtures légères ne sont pas soumises à permis de construire.

Prise d'eau à une borne hydrante



Lors du remplissage de votre piscine ou pour le test d'une fosse à lisier, vous avez la possibilité de vous adresser à l'administration communale pour demander un prélèvement d'eau à une borne hydrante.

Un employé communal sera mandaté pour effectuer la mise en place du compteur et du matériel adéquat.

L'eau et l'intervention de l'employé vous seront facturées aux tarifs suivants :

| | | | |
|------------------------------------|-----|-----------------------|-----------|
| Eau potable | Fr. | 1.25 / m ³ | hors taxe |
| Epuration | Fr. | 1.25 / m ³ | hors taxe |
| Intervention de l'employé communal | Fr. | 100.00 | forfait |

Le Conseil communal rappelle qu'il est interdit de se servir d'eau à une borne hydrante sans autorisation de la Commune.

Réseau communal d'eau potable

Résultats des analyses

Conformément à l'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005), tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année de manière exhaustive.



Qualité microbiologique et chimique :

Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.

| | Bionnens | Esmonts | Mossel | Ursy | Vauderens | Vuarmarens |
|--|----------|---------|--------|---------------|-------------------|-------------------|
| Dureté en degrés français (moyenne) | 32 | 34.4 | 32 | 24 à 39 | 24.8 à 29.3 | 33.1 à 35.7 |
| Teneur en Nitrate (mg/l) (Tolérance à ne pas dépasser : 40 mg/l) | 8 à 15 | 30 | 8 à 15 | 8 à 33 | 9 à 13 | 16 à 19 |
| Traitement | aucun | aux UV | aucun | aux UV | aux UV | aucun |

Provenance de l'eau :

- Eau de source et de puits
- Eau de l'AGSO (AVGG – Gruyère – Siviriez)
- Selon la pluviosité, toutes les sources sont mélangées avec l'eau provenant de l'AGSO

Adresse pour renseignement complémentaire :

Administration communale, 021 909 59 41, e-mail : commune@ursy.ch

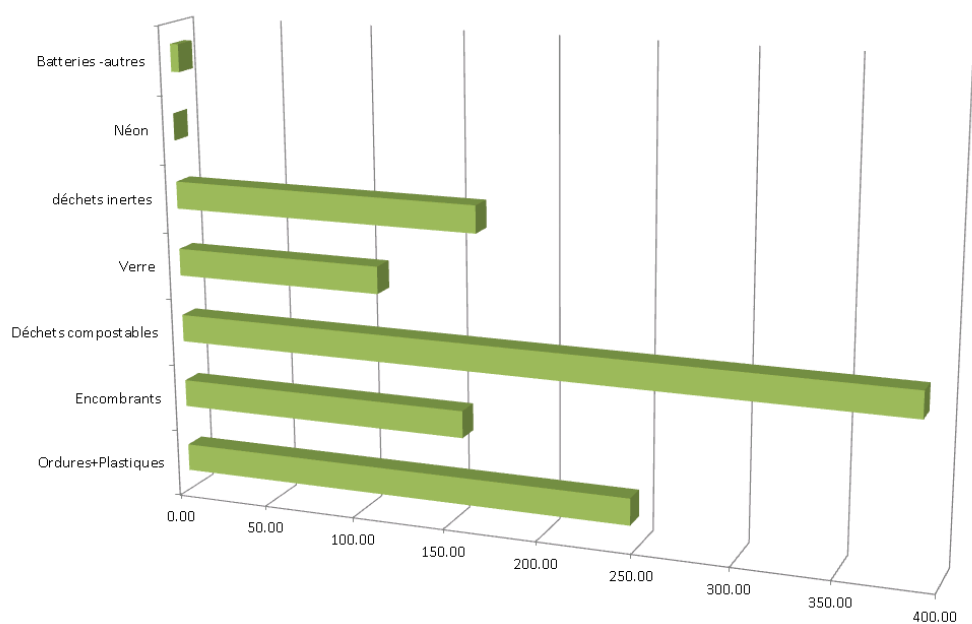
Plastiques

Dans le but d'éviter les nuisances causées par la présence de plastiques provenant des chantiers ou des exploitations agricoles (plastiques entourant les balles de foin), il est demandé aux entreprises et aux agricultures de prendre toutes les mesures de sécurité pour éviter que ces éléments s'envolent et ceci tout spécialement dans les périodes de fort vent.

Que chacun soit remercié de sa précieuse collaboration.



Statistique des déchets 2014 par tonne



| | Ordures+Plastiques | Encombrants | Déchets com postables | Verre | déchets inertes | Néon | Batteries -autres |
|--------|--------------------|-------------|-----------------------|--------|-----------------|------|-------------------|
| Tonnes | 245.90 | 156.98 | 389.04 | 111.80 | 165.32 | 0.07 | 4.52 |



Fête Nationale 2015

La fête nationale 2015 sera célébrée le vendredi 31 juillet 2015 à la salle communale d'Ursy.

Monsieur Willy Schorderet, Préfet de la Glâne, nous fera l'honneur et la joie de partager cette soirée.

Vous êtes cordialement invités à réserver cette date et à participer à cette manifestation.

D'autres informations vous seront communiquées dans le courant du mois de juillet.



Nuisances sonores



Les utilisateurs de tondeuses et autres machines à moteur thermique telles que tronçonneuses, débrousailluses etc. qui génèrent une nuisance sonore, sont tenus de respecter la quiétude du voisinage et il est vivement recommandé de n'employer ces machines qu'aux heures suivantes :

la semaine de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h00
le samedi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Le dimanche et les jours fériés interdiction formelle

Ramonage

Nous vous rappelons que les concessionnaires agréés sont :

- François Helfer, maîtres ramoneurs à Romont pour Bionnens, Esmonts, Morlens, Mossel, Ursy et Vuarmarens
- Michel Dousse, maître ramoneur à Semsales pour Vauderens



Merci de réserver un bon accueil à ces deux équipes de ramoneurs.

Raccordement au réseau Internet à haut débit



Même si l'influence du Conseil communal est minime dans ce dossier, la problématique de disposer de l'internet à haut débit pour l'ensemble des villages de notre commune fait toujours partie des priorités. Plusieurs contacts ont été pris et des démarches entreprises mais actuellement, il faut constater que la situation n'évolue pas. Il n'est toutefois pas question de renoncer à trouver des solutions correctes pour l'ensemble de la commune.

Nous mettons à disposition de nos citoyens un modèle de lettre à adresser à Swisscom pour demander le raccordement au réseau Internet à haut débit.

Cette lettre est disponible sur notre site internet www.ursy.ch en première page dans les actualités de la commune.

Tirs obligatoires 2015 Stand de tir de Porsel



| | | | | | | |
|---------------------------|----------|---------------|----|-------|---|----------|
| 1 ^{ère} séance : | dimanche | 12 avril 2015 | de | 08h30 | à | 11h30 |
| 2 ^{ème} séance : | dimanche | 24 mai 2015 | de | 08h30 | à | 11h30 |
| 3 ^{ème} séance : | samedi | 13 juin 2015 | de | 13h15 | à | 15h30 |
| 4 ^{ème} séance : | dimanche | 23 août 2015 | de | 08h30 | à | 11h30 et |
| | | | de | 13h15 | à | 15h15 |

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

Rappel important :

Le tir en campagne 2015 aura lieu les 5, 6 et 7 juin 2015 au stand de tir de Le Crêt.

Il est important de le faire pour celui qui voudrait conserver son arme à la fin de son service.

Société de tir de Porsel



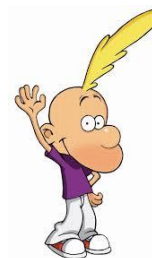
Calendrier scolaire 2015 - 2016

| | |
|--------------------------|---|
| Rentrée 2015 | le jeudi 27 août 2015 |
| Vacances d'automne | du lundi 19 octobre 2015 au vendredi 30 octobre 2015 |
| Immaculée Conception | le mardi 8 décembre 2015 |
| Vacances de Noël | du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 1 ^{er} janvier 2016 |
| Vacances de Carnaval | du lundi 8 au vendredi 12 février 2016 |
| Vacances de Pâques | du vendredi 25 mars au vendredi 8 avril 2016 |
| Ascension + pont | le jeudi 5 et le vendredi 6 mai 2016 |
| Lundi de Pentecôte | le lundi 16 mai 2016 |
| Fête-Dieu + pont | le jeudi 26 et le vendredi 27 mai 2016 |
| Début des vacances d'été | le lundi 11 juillet 2016 |
| | |
| Rentrée 2016 | le jeudi 25 août 2016 |

Horaires école enfantine 2015 - 2016

L'école enfantine comptera 4 classes à la prochaine rentrée, réparties dans les villages du cercle scolaire.

Les horaires des classes ne sont pas encore définis, mais les jours de congés seront les suivants :



| 1ère EE | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|--|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | congé | | congé | congé |
| Après-midi | | | | congé | | congé |

| 2ème EE | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|------------|--|-------|-------|----------|-------|----------|
| Matin | | | | congé | | |
| Après-midi | | congé | | congé | | |

Les informations concernant la rentrée scolaire seront publiées sur notre site internet www.ursy.ch dans le courant de l'été.

**COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE
PAR L'INTERMEDIAIRE DE LA COMMUNE**



Les propriétaires d'immeuble peuvent s'annoncer à l'administration communale afin de pouvoir grouper leur commande d'huile de chauffage. Si vous êtes intéressé à participer à cette commande, il vous suffit de remplir le coupon réponse et de le retourner à l'administration communale jusqu'au **20 juin 2015**. Une fois les données récoltées, l'administration demande plusieurs offres et attribue le marché au plus intéressant. En profitant de ce service, le propriétaire s'engage à accepter le prix négocié et le moment prévu pour la livraison. Par la suite, le fournisseur adresse la facture directement au propriétaire.



Commande d'huile de chauffage

Adresse de livraison

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NP et localité.....



Adresse de facturation

(si différente)

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

NP et localité.....

Quantité mazout normal ou

Quantité mazout ECO

Signature.....

Date.....

RESPECT FAIR-PLAY
 MANNSCHAFT
 JOIE AMITIÉ SPORTS
 CULTURE FRI TIME
 SPASS CONSCIENCE
 JEU LIBERTÉ
 PASSION DÉCOUVERTE
 FUN COOL PLAISIR
 SPIRIT RIRE
 BEGEGNUNGEN TOLERANZ
 KUNST



Voilà plus d'une année que le projet Fritime a été mis en place dans la commune d'Ursy. L'association des parents de la commune d'Ursy a été mandatée par le conseil communal afin de mettre en place ce fabuleux projet. **2014 fut l'année du démarrage avec 12 activités artistiques, culturelles et sportives** qui ont regroupé entre 7 et 23 jeunes de **12 à 18 ans** par activité. Grâce à Fritime, un jeune de la commune a pu faire un stage chez Swissmowie alors qu'un autre est devenu aide-entraîneur au club d'unihockey.

Durant cette année 2014, plusieurs jeunes et leurs parents sont venus se renseigner sur «ces mystérieuses activités du samedi après-midi». Après quelques explications, nous avons remarqué un grand intérêt de la part des jeunes de moins de 12 ans. Nous avons donc pris la décision d'abaisser l'âge de participation de 12 à 10 ans. **Pour l'année 2015**, tous les jeunes de la commune entre **10 et 18 ans** ont donc reçu une inscription individuelle par courrier.

Le programme 2015 a été conçu avec l'aide de jeunes de la commune âgés de 10 à 15 ans. Nous avons regroupé toutes les activités et les plages horaires souhaitées et avons essayé de préparer un programme au plus près de leurs attentes. Cela a extrêmement bien fonctionné car pour la majorité des activités, la participation se situe entre 25 et 42 jeunes inscrits. Ce succès nous a incités à modifier légèrement nos plages horaires. Les activités culturelles et artistiques comme la poterie, la décoration des popcakes ou la guitare par exemple ont lieu les **vendredis de 17h30 à 19h30 à l'abri PC d'Esmonts**. Les activités sportives ont toujours lieu à la **nouvelle salle de gym d'Ursy les samedis en fin d'après-midi**. Nous essayons dans la mesure du possible de garder 2 heures d'activités mais au vu de notre succès, nous avons régulièrement dû faire 2 groupes, ce qui nous a malheureusement contraint à diminuer la durée de ces dernières (avec toujours au minimum 1 heure/activité). Une collation est offerte à la fin de chaque session.

Voici un petit aperçu du programme 2015 et de ses 14 activités :

10.01 Capoeira, **16.01** Poterie, **17.01** Self défense, **24.01** Foot en salle, **28.02** Badminton, **14.03** Parkour et freerun, **21.03** Boxe, **24.04** Quilles, **09.05** Initiation à la guitare, **05.09** Tournoi de ping-pong et de babyfoot, **19.09** Unihockey, **06.10** Popcakes, **4.11** Trampoline, **21.11** Mur de grimpe.

Mille mercis à toutes les sociétés, animatrices et animateurs pour leur précieuse contribution. Nous tenons également à remercier Mesdames Monique Aebischer et Mélanie Angéloz pour leur aide lors de certaines activités. N'hésitez donc pas à nous rejoindre en cas d'intérêt. D'autre part nous recherchons toujours des personnes volontaires prêtes à s'impliquer dans l'organisation de Fritime Ursy et ainsi à participer à une offre sympathique de notre commune pour les jeunes.

Un merci tout particulier à Madame Brigitte Juge, responsable de Fritime pour la commune d'Ursy mais également à tout le comité de l'APURSY pour leur travail et leur dévouement.

Le comité de l'APURSY-Fritime
 fritime@gmail.com
info@apursy.ch



Auboranges



Chapelle



Ecublens



Montet



Rue



Ursy

Administration communale

CSPI Glâne-Sud

Case postale 100

1670 Ursy

www.pompiers-glanesud.ch

Recrutement

Le Corps des sapeurs-pompiers de la Glâne-Sud recrute des personnes pour son service de sécurité. Celles-ci seront actives lors des manifestations de la région.

Cette section est intégrée au CSPI et de ce fait les volontaires seront indemnisés et exemptés de la taxe pompier.

Vous êtes motivé(e), intéressé(e) à faire partie d'un service de sécurité, vous avez un peu de temps à consacrer à la collectivité, alors vous êtes la personne recherchée.

Afin de vous présenter en détail le fonctionnement de cette section, et surtout pour répondre à vos questions, nous vous invitons à visiter le site www.pompiers-glanesud.ch

Avec nos meilleures salutations

CSPI Glâne-Sud
Commission de gestion





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service des forêts et de la faune SFF
Amt für Wald, Wild und Fischerei WaldA

Route du Mont Carmel 1, Case postale 155,
1762 Givisiez

T +41 26 305 23 43, F +41 26 305 23 36
www.fr.ch/sff

—

Information aux détentrices et détenteurs de chiens

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

Mesdames, Messieurs, chères et chers ami(e)s de la nature,

Tous les chiens ont besoin de s'ébattre régulièrement en plein air. Cette dépense physique est nécessaire à leur bien-être. Il ne faut toutefois pas oublier que tous les chiens, même les plus petits, ont un instinct de prédateur et sont susceptibles de s'attaquer aux animaux sauvages.

Les dégâts peuvent être particulièrement graves au printemps, période de reproduction de la plupart des espèces de mammifères et d'oiseaux sauvages. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, dans les fourrés, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi par exemple des proies faciles et incapables de se défendre ou de s'enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr pour l'empêcher de parcourir la forêt et d'y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la faune rappelle donc à toutes les détentrices et tous les détenteurs de chiens qu'ils doivent, conformément à l'art. 49 du règlement sur la détention des chiens (RDCh), **tenir leurs chiens en laisse en forêt du 1^{er} avril au 15 juillet.**

Vos amis de la forêt vous en remercient !

Le Service des forêts et de la faune

—

RESULTATS DE LA COURSE AUX ŒUFS

Œuf d'Or : Kaetlyn Crottaz de Vauderens

Œuf d'Argent : Stive Bosson de Vuarmarens

Œuf de Bronze : Hugo Conus d'Esmonts

Gagnant du concours : M. Bertrand Jaquier de Lucens



Un grand merci à tous pour votre participation !

A VOS AGENDAS !

Le marché d'automne : le 26 septembre 2015

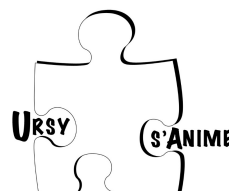
La bourse aux habits de sport et d'hiver : le 10 octobre 2015

FENETRES DE L'AVENT 2015

Nous vous rappelons que les fenêtres de l'avent ont désormais lieu dans tous les villages de la commune. Si vous avez des projets de fenêtre ou des souhaits de date précis, n'hésitez pas à vous inscrire assez vite.

Veillez noter également que les inscriptions se font jusqu'au 1^{er} novembre.

Infos et inscriptions : Laurence Vaucher
021/909.00.54 ou 079/359.63.73
laurence.magne@bluewin.ch



3 - 2 - 1 C'est parti !!!

A la garderie autogérée La Coccinelle.



Véronique et Susana accueillent vos enfants de **2 ans révolus**.

Sur inscription. Prix 45fr. par mois pour 4 demi-jours.

Le mardi matin et le vendredi matin de **8h45' à 11h15'**

A la garderie, chaque enfant peut faire des expériences complémentaires à celles faites à la maison : pour cela plusieurs activités lui seront proposées (dessins, jeux, rondes, chants, bricolages, etc.)

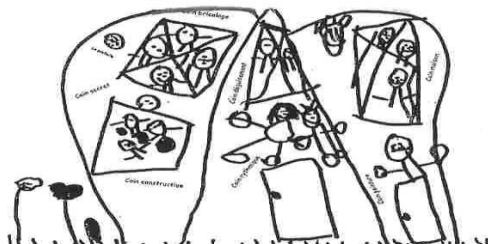
Ce sera aussi l'occasion d'apprendre à vivre en groupe, au milieu des autres enfants. Le monde des relations avec ses égaux est très différent de celui de la maison. Il apprendra à partager, à attendre son tour, à demander quelque chose pour les autres....

Tout ceci dans un lieu adapté et une ambiance très agréable.

Responsable : Véronique Neuhaus Ch. de la Croix 50, 1674 Vuarmarens

Téléphone : 021.909.56.21 Portable : 079.516.49.39

Vous avez aussi la possibilité de placer votre enfant en cas d'urgence ou de dépannage si la place le permet pour 15fr. la demi-journée ; il suffit de me contacter.



**L'ECOLE
MATERNELLE
D'URSY**

La maternelle de France et Fabienne
Dès 3 ans

Groupe 1 TURLUTUTU

Groupe complet

Lundi 08h30-11h30

Jeudi 13h30-15h30

Groupe 2 SAPERLIPOPETTE

Lundi 13h30-15h30

Jeudi 08h30-11h30

France Blanc-Mommer, éducatrice diplômée, 1675 Vauderens
079 / 252.74.29

Mail : blancmommer@bluemail.ch

AFS recherche des familles d'accueil

AFS est une organisation à but non lucratif qui œuvre depuis plus de 60 ans pour les échanges interculturels. Chaque année, des jeunes du monde entier entre 15 et 18 ans viennent en Suisse pour vivre une expérience interculturelle inoubliable.

Nous recherchons des familles d'accueil pour les jeunes qui arriveront en août 2015 et qui seront scolarisés pendant un trimestre à une année dans un collège local. Ils viennent d'Amérique, d'Asie, d'Allemagne ou encore d'Italie et ont tous des notions de français.

- Pourquoi accueillir un jeune?
 - ... vivre une expérience enrichissante en famille
 - ... rencontrer une nouvelle culture depuis chez vous
 - ... porter un autre regard sur la Suisse
 - ... avoir la chance de nouer des liens profonds et durables avec le jeune accueilli
- Qui peut devenir famille d'accueil?

Toute famille, urbaine ou rurale, avec ou sans enfants, peut vivre cette expérience originale d'ouverture à l'international. L'essentiel est d'aimer les jeunes et d'avoir envie de partager sa culture avec eux. Les familles d'accueil sont accompagnées par AFS et bénéficient d'un soutien sérieux tout au long de l'accueil.

Nous aimerions beaucoup compter des familles fribourgeoises parmi nos familles d'accueil, **pour 3, 6 ou 11 mois, ou pour une période plus courte.**

Si vous êtes intéressés ou que vous connaissez des gens dans votre entourage qui le seraient, n'hésitez pas à consulter notre site web afs.ch/fa et à nous contacter:

Sophie Savelief
ssavelief@afs.ch

044 218 19 12

(mardi, mercredi, jeudi 9h-17h)

"Si je dois donner trois adjectifs pour décrire cette expérience, ce sont: surprenante, enrichissante et amusante...c'est une très belle expérience..."

Mme Nansoz, mère d'accueil





les Ligues de santé

du canton de Fribourg

Ligue contre le cancer | diabètefribourg | Ligue pulmonaire | CIPRET Centre de prévention du tabagisme | Centre de dépistage du cancer du sein | Registre des tumeurs | Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat. Contactez-nous.

Ligue fribourgeoise contre le cancer



- Aide et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 02 90

diabètefribourg



- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch
- Tél. 026 426 02 80

Ligue pulmonaire fribourgeoise



- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch
- Tél. 026 426 02 70

CIPRET Centre de prévention du tabagisme



- Campagnes de prévention, aide à l'arrêt
- info@cipretfribourg.ch – www.cipretfribourg.ch
- Tél. 026 425 54 10

Centre de dépistage du cancer du sein



- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 425 54 00

Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo



- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels.
- voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch
- Tél. 026 426 00 00

Information – prévention



- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- Programme « santé en entreprise »
- info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch
- Tél. 026 426 02 66

Arrêter de fumer...mission possible !

En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur la santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.



Vous souhaitez faire partie des 19% d'ex-fumeur-euse-s du canton de Fribourg, ça tombe bien, c'est aussi notre mission !

Pour optimiser vos chances de réussite, le CIPRET vous propose :

Coaching stop-tabac en 4 séances

Cours stop-tabac en groupe

1. Faire le point

Analyser vos habitudes de consommation et planifier l'arrêt

2. Préparation

Identifier vos ressources et développer des alternatives

3. Action

Arrêter et utiliser les stratégies pour maintenir la décision

4. Consolidation

Renforcer les acquis pour prévenir les rechutes

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé

Tarifs

CHF 200.-
Coaching individuel

CHF 150.-
Cours de groupe

CHF 50.-
Entretien d'orientation

**Avec l'aide d'un spécialiste vous augmentez vos chances de réussite d'environ 50%.
Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !**

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie des Ligues de santé du canton de Fribourg et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.



La Ludothèque La Chouette fête ses 30 ans.

Pour marquer cet anniversaire, la ludothèque se déplacera et proposera des animations auprès de ses communes partenaires.

Pour la commune d'Ursy, La Chouette sera présente le vendredi 23 octobre de 14h00 à 16h30 à la salle communale.

Pas besoin de s'inscrire.

On vous attend, nombreux, enfants, jeunes, parents, grands-parents.

La ludothèque La Chouette

www.ludothèque-glâne-romont.ch

Horaire

Vendredi: 16h30 - 18h00

Samedi: 9h30 - 11h00

1er et 3ème mercredi :
15h00 à 17h00

Juillet et août :

Chaque jeudi :
17h00 à 19h00

La Chouette

Ludothèque de la Glâne

Rue de l'Église 73

Case postale 143

1680 ROMONT

TÉL 026 652 48 90

SAMEDI 23 MAI 2015

Salle communale



Programme de la journée

| | |
|--|--|
| 9h00 - 10h30 | Départ de la <u>randonnée populaire à VTT</u> ou <u>parcours de Nordic Walking de 10km</u> Inscription sur la place de fête avec petit-déjeuner et collation à midi. <u>Soutien à l'association "Sport adapté du Continental Club Corbière"</u> <i>Fr. 5.-/participant reversés</i> |
| Dès 14h00 | Kids Cup (courses des enfants) |
| 16h15 | Départ de la course (3 ^{ème} étape de la Garmin Bike Cup et 1 ^{ère} manche de la Coupe Fribourgeoise 2015) |
| 19h30 | Remise des résultats |
| Durant la journée Ambiance, restauration et animations | |

Ouvert à tous, inscriptions sur place de 11h à 15h00.

www.laglanoise.ch

Venez nombreux participer à la fête et encourager les coureurs...

Un MERCI tout particulier aux habitants des quartiers faisant partie de la course de bien vouloir se conformer aux indications données par les commissaires de course.

L'accès à Ursy par la route de Vuarmarens ainsi que différentes parties du village seront fermés à plusieurs reprises entre 15h et 19h.

D'entente avec la commune d'Ursy, nous vous informons que le compacteur de la place ne sera pas accessible ce jour-là. Merci d'utiliser ceux situés à Vauderens et Vuarmarens.

Le parking de la salle communale devra également, dès le **vendredi**, être libre de tout véhicule.

Merci de votre compréhension

Le comité d'organisation

Administration communale

Pour les appels téléphoniques, l'administration est desservie du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (vendredi après-midi : fermé).

Horaire d'ouverture du guichet :

| | | |
|-----------------|--------------|---------------|
| Lundi | 8h30 à 11h30 | 16h00 à 19h00 |
| Mardi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Mercredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |
| Jeudi | 8h30 à 11h30 | 13h30 à 17h00 |
| Vendredi | 8h30 à 11h30 | Fermé |

Jours de fermeture en 2015 :

| | | |
|----------------------|-------------------|----------|
| Lundi de Pentecôte | 25 mai 2015 | Lundi |
| Fête Dieu + Pont | 4 juin 2015 | Jeudi |
| | 5 juin 2015 | Vendredi |
| Fermeture spéciale | 18 septembre 2015 | Vendredi |
| Immaculée conception | 8 décembre 2015 | Mardi |
| | 24 décembre 2015 | Jeudi |
| Noël | 25 décembre 2015 | Vendredi |
| Nouvel an | 31 décembre 2015 | Jeudi |

Déchetterie

Jours de fermeture en 2015

| | | |
|----------------|---------------------------|----------|
| Fête Nationale | 1 ^{er} août 2015 | Samedi |
| Assomption | 15 août 2015 | Samedi |
| Noël | 25 décembre 2015 | Vendredi |
| | 26 décembre 2015 | Samedi |

Le Conseil communal souhaite
un bel été à toute la population.

